

# LISTE DES VÉHICULES ADMISSIBLES DES ÉTATS-UNIS

## TRÈS IMPORTANT

CETTE LISTE SE BASE SUR LES INFORMATIONS QUE LES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES ONT FOURNIES VOLONTAIREMENT À TRANSPORTS CANADA ET AU REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS (RVI). **SON EXACTITUDE NE PEUT PAS ÊTRE GARANTIE. EN OUTRE, RIEN NE GARANTIT QU'UN VÉHICULE ADMISSIBLE PUISSE ÊTRE MODIFIÉ CORRECTEMENT POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES CANADIENNES.**

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

### **S.V.P. VÉRIFIER L'ADMISSIBILITÉ D'UN VÉHICULE AVANT SON ACHAT AUX ETATS-UNIS**

VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS AU **1-888-848-8240** OU VISITEZ LE SITE WEB **www.riv.ca** AFIN D'OBTENIR DES INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LE PROCESSUS À SUIVRE QUANT À L'IMPORTATION DE VÉHICULES ACHETÉS AU DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS.

**VOUS POUVEZ AUSSI CONSULTER LA LISTE DES VÉHICULES ADMISSIBLES DES ÉTATS-UNIS VIA L'INTERNET EN SÉLECTIONNANT « IMPORTATION DE VÉHICULES » DE LA SECTION « SUJETS POPULAIRES » DU SITE WEB [www.tc.gc.ca/securiteroutiere](http://www.tc.gc.ca/securiteroutiere)**

## **- EXPLICATIONS GÉNÉRALES SUR LA CONFORMITÉ OBLIGATOIRE - (1 de 4)**

1. Un véhicule construit selon les normes américaines est un véhicule qui est conçu, fabriqué et certifié par le **fabricant d'origine** pour respecter toutes les normes de sécurité des véhicules automobiles des États-Unis. Lorsqu'un véhicule construit selon les normes américaines figure dans la colonne ADMISSIBLES et que des modifications sont nécessaires, il se peut qu'il ne soit pas facilement modifiable. Vous devriez déterminer les coûts ainsi que l'étendue des modifications requises avant d'importer un véhicule au Canada. Les véhicules non modifiables, pour une raison ou une autre, ne doivent pas demeurer au Canada et doivent normalement être exportés. Lorsqu'il n'y a aucune information dans la présente liste concernant un modèle construit selon les normes américaines, vous devez communiquer directement avec le fabricant pour déterminer s'il est admissible ou non.

Les fabricants de véhicules américains n'ont pas la responsabilité légale d'informer Transports Canada du statut concernant l'admissibilité de leurs véhicules. Lorsque les fabricants déterminent que certains modèles de véhicules sont inadmissibles pour l'importation au Canada, ils n'ont pas la responsabilité légale d'en expliquer les raisons. Certains en informent Transports Canada sur une base volontaire. Transports Canada n'est pas responsable légalement de la justesse des informations recueillies auprès des fabricants, ni des implications sur le plan de la sécurité ou des coûts reliés à l'importation de ces véhicules américains.

2. Les véhicules admissibles, sauf les véhicules de compétition, les traîneaux de motoneige et les véhicules tout terrain, doivent être certifiés conformes aux normes fédérales de sécurité des véhicules automobiles des États-Unis par le fabricant d'origine. Deux critères peuvent être utilisés pour démontrer la conformité :

a) Une étiquette de conformité apposée sur le véhicule au moment de l'assemblage principal. L'une des phrases suivantes doit apparaître sur l'étiquette de conformité:

**"This vehicle conforms to the applicable federal motor vehicle safety, bumper and theft prevention standards in effect on the date of manufacture shown above";** ou

**"This vehicle conforms to all applicable U.S. federal motor vehicle safety standards in effect on the date of manufacture shown above";**

ou

b) Une lettre du fabricant d'origine et du fabricant de dernière étape (s'il y a lieu) contenant la même information que celle qui apparaîtrait normalement sur l'étiquette de conformité.

3. Les véhicules dont l'état d'origine a été modifié, autre que l'entretien régulier, pourraient ne pas être importables au Canada. Par exemple: fourgon transformé en autocaravane (souvent connue sous le nom d'autocaravane de classe B), fourgon dont la toiture fut surélevée et/ou dont l'habitacle intérieur a été modifié, suspension surélevée ajoutée à une camionnette ou à une voiture de tourisme, une motocyclette modifiée à un tricycle à moteur (trike), etc.

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**- EXPLICATIONS GÉNÉRALES SUR LA CONFORMITÉ OBLIGATOIRE - (2 de 4)**

4. Certains véhicules de la SECTION 3 - Véhicules de tourisme, de la SECTION 5 Véhicules de tourisme à usages multiples et de la SECTION 12 - Camions sont marqués des symboles suivants : a) d'une flèche '>', ou b) '[SIE]', ou c) '>[SIE]', avec explications suivantes :

- a) la flèche '>' indique que le véhicule devra être modifié pour recevoir les ancrages pour les systèmes de retenue pour enfant (ces modifications pourraient aussi être complexes et dispendieuses) ;
- b) les lettres '[SIE]' indiquent que le véhicule est soit équipé d'un système d'immobilisation électronique installé par le constructeur, mais que le véhicule est non certifié pour être conforme à la Norme de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) 114 ou ne dispose d'aucun système d'immobilisation électronique. **Veillez consulter le paragraphe 9 des présentes explications pour de plus amples informations sur les systèmes d'immobilisation ;** et
- c) les symboles '>[SIE]' indiquent que des modifications devront être apportées aux ancrages des ensembles de retenues pour enfants, et certaines mesures sont nécessaires en ce qui concerne le système d'immobilisation (voir le paragraphe 9 pour de plus amples détails). Lorsque la flèche '>' et les lettres '[SIE]' sont placés à la fin d'un groupe où les modèles sont joints par une virgule ',' le signe typographique '&', la flèche '>' et les lettres '[SIE]' s'appliquent à tous les modèles de ce groupe.

5. Les sacs gonflables installés en équipement standard sur les véhicules en provenance des États-Unis doivent être fonctionnels au moment de l'inspection par le Registraire des véhicules importés.

6. Tous les véhicules admissibles, incluant tous les types de remorques, les motoneiges construites après le 1er janvier 2001 et les motocyclettes à usage restreint construites après le 1er décembre 2004 doivent porter 17 caractères alphanumériques suivant la norme NSVAC 115 - Numéros d'identification des véhicules. Les motocyclettes à usage restreint fabriquées avant décembre 2004, doivent avoir un NIV entre 14 et 17 caractères alphanumériques suivant la norme NSVAC 115.

**7. SYSTÈME DE RETENUE ACTIF et SYSTÈME DE RETENUE PASSIF** - Un système de protection passif est identifié par sa ceinture-baudrier motorisée ou par un système de ceinture de sécurité à trois points monté sur la porte. Le fait que le système de protection soit actif ou passif ne sert pas à déterminer l'admissibilité des véhicules à l'importation au Canada. L'admissibilité est déterminée par la conformité à la Norme de sécurité des véhicules automobiles du Canada 210 - Ancrages de ceinture de sécurité. Lorsqu'un fabricant a déterminé que le véhicule ne respecte pas les exigences de la norme 210 au moment de sa fabrication, le véhicule ne peut être importé sous aucun prétexte. La législation canadienne ne permet pas que le système d'ancrages de ceinture de sécurité soit modifié.

**8. ATTESTATION D'ABSENCE DE RAPPEL** - L'attestation d'absence de rappel est obligatoire pour le programme du Registraire des véhicules importés (RVI). Cette attestation doit être envoyée au RVI par l'importateur le plus tôt possible après l'importation du véhicule au Canada. Le formulaire permettant de passer l'inspection fédérale obligatoire (formulaire 2) vous sera envoyé par le RVI seulement lorsque celui-ci aura reçu et accepté votre attestation d'absence de rappel. Afin de connaître les détails concernant les types d'attestation d'absence de rappel acceptés par le RVI, veuillez consulter leur site web à :

[http://www.riv.ca/french/html/absence\\_rappel.html](http://www.riv.ca/french/html/absence_rappel.html).

Veillez envoyer votre attestation d'absence de rappel au RVI soit par courriel : **recall@support.riv.ca**, ou par télécopieur au **1-888-642-9899**, ou par la poste au 405 The West Mall, Toronto ON M9C 5K7.

Le symbole (#) indique que le fabricant n'émettra pas l'attestation d'absence de rappel pour les véhicules identifiés "récupérable" aux États-Unis. S'il ne vous est pas possible de présenter cette attestation, le véhicule échouera automatiquement l'inspection fédérale obligatoire du RIV, ce qui le rendra inadmissible au Canada. Veuillez contacter le fabricant du véhicule afin de vous assurer qu'une attestation d'absence de rappel peut être émise.

**9. SYSTÈMES D'IMMOBILISATION ÉLECTRONIQUES** - Toutes les voitures de tourisme, les véhicules de tourisme à usages multiples, les camions et tous les véhicules à trois roues construits après le 1er septembre 2007, et dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) est inférieur à 4 536 kg (10 000 lbs), sauf les véhicules de secours et les fourgons à accès en position debout, doivent être équipés d'un système d'immobilisation électronique conforme à la Norme de la sécurité des véhicules automobiles canadienne (NSVAC) 114 - Protection contre le vol.

Le système d'immobilisation électronique permet de mettre le moteur du véhicule en marche au moyen d'une clé spéciale ou d'un petit instrument électronique qui est associé au système. Ce type de système, lorsqu'il est activé, rend impossible le démarrage du véhicule sans l'utilisation de la clé autorisée, en immobilisant un ou plusieurs composants des circuits électriques du moteur, par exemple, le démarreur, le circuit d'allumage ou le circuit d'alimentation en carburant.

**- EXPLICATIONS GÉNÉRALES SUR LA CONFORMITÉ OBLIGATOIRE - (3 de 4)**

**9. SYSTÈMES D'IMMOBILISATION ÉLECTRONIQUES (suite)**

De nombreux fabricants qui construisent des véhicules pour le marché américain munissent certains de leurs véhicules d'un système d'immobilisation électronique conforme à la NSVAC 114. Dans certains cas, le système d'immobilisation électronique conforme à la NSVAC 114 est offert seulement en option par le fabricant. En outre, plusieurs véhicules construits pour le marché américain ne sont pas munis d'un système d'immobilisation électronique ou sont équipés d'un système d'immobilisation électronique non conforme à la norme NSVAC 114. Trois situations sont donc possibles en fonction du type de système d'immobilisation :

- a) **Système d'immobilisation électronique d'origine conforme à la norme NSVAC 114**  
Les véhicules équipés de tels systèmes n'ont pas besoin d'inspection ou de modifications spéciales. Ils sont répertoriés comme étant admissibles.
- b) **Système d'immobilisation électronique d'origine, mais non conforme à la norme NSVAC 114**  
Ces véhicules qui ne sont pas conformes à la norme NSVAC 114, sont répertoriés comme étant admissibles avec une mention spéciale [SIE] portant sur le système d'immobilisation électronique. Pour les véhicules munis d'un système d'immobilisation électronique, il faudra confirmer la présence du système au moment de l'inspection du RVI, de l'une des façons suivantes :
- Présentation de l'entente d'achat du véhicule dûment rempli montrant le numéro d'identification du véhicule et indiquant la présence d'un système d'immobilisation électronique.
  - Présentation de l'autocollant apposé sur le véhicule (Monroney label) montrant le numéro d'identification du véhicule et indiquant la présence d'un système d'immobilisation électronique.
  - Une lettre du constructeur montrant le numéro d'identification du véhicule et indiquant la présence d'un système d'immobilisation électronique.
  - Autre type d'information affichée sur le véhicule ou sur la clé de contact permettant de bien identifier un tel système.
- c) **Absence d'un système d'immobilisation électronique**  
Ces véhicules sont répertoriés comme étant admissibles avec une mention spéciale [SIE] portant sur le système d'immobilisation électronique. Ces véhicules devront être munis d'un système d'immobilisation qui est conforme à la norme nationale du Canada CAN/ULC-S338-98, intitulée Norme sur les systèmes et les appareillages de prévention du vol de véhicules automobiles : immobilisation électronique (mai 1998) et publiée par les Laboratoires des assureurs du Canada, avant leur présentation pour immatriculation sous le régime des lois d'une province.

Au moment de l'inspection fédérale obligatoire à l'un des centres d'inspection du RVI, l'importateur doit présenter la facture originale (et en remettre une copie au RVI) confirmant l'installation d'un système électronique d'immobilisation conforme à CAN/ULC-S338-98, tel que mentionné ci-haut. La facture doit clairement faire mention, du nom et de l'adresse de l'installateur du système, de la date d'installation, de la conformité du système à CAN/ULC-S338-98 et du numéro d'identification du véhicule (NIV).

Les importateurs devraient prendre connaissance des points suivants **AVANT** d'acheter un véhicule aux États-Unis :

- il n'existe aucune garantie qu'un système d'immobilisation du marché secondaire peut être installé sur le véhicule,
- certains constructeurs ont indiqué que l'installation d'un système d'immobilisation du marché secondaire peut avoir une influence sur la garantie du véhicule;
- certains constructeurs ont indiqué que l'installation d'un système d'immobilisation du marché secondaire peut influencer la performance de certains éléments de l'équipement de sécurité du véhicule;
- les installateurs certifiés de systèmes d'immobilisation du marché secondaire conformes à la norme CAN/ULC-S338-98 pourraient ne pas être disponibles dans votre localité;
- les modifications pourraient être complexes et coûteuses; et
- l'importateur s'engage dans le processus d'importation à ses propres risques et Transports Canada n'assume aucune responsabilité.

Transports Canada n'appuie aucune marque de systèmes d'immobilisation électroniques ni aucun installateur. Pour de plus amples renseignements sur les systèmes d'immobilisation et les installateurs, vous pouvez communiquer avec Vehicle Anti-Theft Security Installation Standards (VATSIS) (<http://www.vatsis.com>) ou le Vehicle Security Installation Bureau (VSIB) (<http://www.vsib.ca/index.html>). D'autres organisations peuvent également fournir des renseignements.

**- EXPLICATIONS GÉNÉRALES SUR LA CONFORMITÉ OBLIGATOIRE - (4 de 4)**

**10. ATTENTION :** Les remorques ayant un poids nominal brut du véhicule (PNBV) de 4 536 kg (10 000 lbs) ou plus, fabriquées après le 1er septembre 2007 - Toutes les remorques fabriquées à partir du 1er septembre 2007 et importées au Canada, doivent être munies d'un dispositif de protection conforme à la norme NSVAC 223 - Dispositifs de protection arrière.

La norme NSVAC 223 s'applique à toutes les remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, à l'exception :

- a) des remorques à poutre télescopique, les remorques pour bois à pâte, les remorques à roues arrière reculées ou les remorques aménagées en habitation temporaire;
- b) des remorques à châssis surbaissé; et
- c) des remorques qui sont conçues pour interagir avec un équipement de travail ou qui sont dotées d'un tel équipement de travail situé dans, ou se déplaçant dans, l'espace qui serait occupé par une pièce horizontale conforme aux exigences spécifiques de la norme.

Plusieurs des remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, construites après le 1er septembre 2007 pour le marché américain, peuvent ne pas être munies d'un dispositif de protection arrière qui répond aux exigences canadiennes. Avant d'acheter ou d'importer une telle remorque, nous vous prions de vérifier son admissibilité (voir la SECTION 11 de ce document).

**11. REMORQUES ARTISANALES** - Une remorque artisanale est une remorque qui a été fabriquée par l'importateur. Une remorque artisanale peut être importée au Canada. Cependant, elle doit être importée à travers le programme du Registraire des véhicules importés.

**12. FEUX DE JOUR** - Avant de faire installer des feux de jour sur votre véhicule, vous devez savoir que plusieurs véhicules achetés sur le marché américain sont déjà munis de feux de jour. Cependant, le dispositif opérationnel interne n'a pas été activé. Dans plusieurs instances, les concessionnaires du fabricant du véhicule peuvent activer la fonction des feux de jour.

**13. IMPORTATION DE VÉHICULES QUINZE (15) ANS OU PLUS ET AUTOBUS FABRIQUÉS AVANT LE 1er JANVIER 1971 -**

Les véhicules de quinze (15) ans ou plus, tels que déterminés par le mois et l'année où l'assemblage principal du véhicule a pris fin, et les autobus fabriqués avant le 1er janvier 1971, ne sont plus réglementés sous la *Loi sur la sécurité automobile* en vertu de leurs âges. Bien que Transports Canada ne réglemente pas l'importation de ces véhicules, cela n'empêche pas ces véhicules d'avoir à satisfaire les exigences sécuritaires et d'immatriculation provinciales et territoriales. Un importateur d'un tel véhicule doit, au moment de l'importation, compléter un formulaire d'importation de véhicule (Formulaire 1) et démontrer qu'il en est le propriétaire. L'importateur doit aussi communiquer avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour les exigences de dédouanement.

**14. Boîte de vitesses manuelle et pédale de débrayage (Véhicules fabriqués après le premier mai 2005 et plus récents seulement)** - Dans le cas de voitures de tourisme, de véhicules à trois roues, de véhicules de tourisme à usages multiples et de camions qui ont un PNBV de 4 536 kg ou moins et qui sont munis d'une boîte de vitesses manuelle, il doit être impossible de faire démarrer le moteur sans appuyer sur la pédale de débrayage ou sans désactiver le rouage d'entraînement. Si le moteur démarre sans appuyer sur la pédale de débrayage ou lorsque que le rouage d'entraînement est activé, le véhicule faillira l'inspection du RIV.

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012

## TABLE DES MATIERES

SECTION (1)	REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS
SECTION (2)	----- GÉNÉRAL ----- Véhicules de quinze (15) ans et plus Autobus fabriqués avant le 1er janvier 1971 Remorques dont le PNBV est inférieur à 4536 kg (10 000lbs) Camions fabriqués avant le 1er septembre 2007 Camions dont le PNBV est supérieur à 4536 kg (10 000lbs) Véhicules accidentés/endommagés Véhicules de compétition Véhicules prêt-à-monter
SECTION (3)	VOITURES DE TOURISME
SECTION (4)	LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES
SECTION (5.1)	AUTOCARAVANES CLASSE A ET CLASSE C
SECTION (5.2)	AUTOCARVANES CLASSE B
SECTION (5.3)	VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2007 (fourgonnettes, mini-fourgonnettes et les véhicules sport utilitaires)
SECTION (5.4)	VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007 (fourgonnettes, mini-fourgonnettes et les véhicules sport utilitaires)
SECTION (5.5)	VÉHICULES MODIFIÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES
SECTION (5.6)	FOURGONNETTES DE VOYAGE
SECTION (6)	AUTOBUS
SECTION (7)	AUTOBUS SCOLAIRES
SECTION (8)	MOTOCYCLETTES
SECTION (9)	MOTOCYCLETTES À USAGE RESTREINT
SECTION (10)	VÉHICULES AMBULANCIERS
SECTION (11)	REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG
SECTION (12)	CAMIONS AVEC PNBV INFÉRIEUR À 4636 KG FABRIQUÉS APRÈS 1er SEPT. 2007
SECTION (13)	MOTONEIGES
SECTION (14)	VÉHICULES À BASSE VITESSE
SECTION (15)	VÉHICULES À TROIS ROUES
LISTE DE CONTACTS	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET  
LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

## SECTION 1 - REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS (RVI)

Le 12 avril 1995, une nouvelle Loi sur la sécurité automobile et un nouveau Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles furent proclamés. Cette nouvelle loi permet l'importation au Canada de véhicules construits et certifiés selon les lois américaines, pour la vente sur le marché américain, **pourvu qu'à la date de fabrication ces véhicules aient été conformes à certaines normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC)** telle la norme NSVAC 210 sur l'ancrage des ceintures de sécurité. La nouvelle législation permet aussi certaines modifications aux véhicules importés (ancrage pour les systèmes de retenue pour enfants, phares de jour, ajout de certaines étiquettes).

Afin de contrôler l'importation des véhicules achetés sur le marché de détail aux États-Unis, Transports Canada a retenu les services d'une compagnie appelée **Registraire des véhicules importés (RVI)**. Son rôle est d'établir et d'opérer un système d'inspection et de vérification de la conformité de ces véhicules importés. Ce système constitue un processus fédéral contrôlé veillant à ce que les véhicules construits selon les normes des États-Unis soient enregistrés, inspectés et vérifiés dans le but d'assurer leur conformité aux normes de sécurité fédérales canadiennes avant leur immatriculation par les provinces et les territoires canadiens.

Ce programme comporte certains avantages pour les Canadiens:

- une assurance quant à la sécurité des véhicules importés sur les routes canadiennes;
- la possibilité d'effectuer certaines modifications sur les phares de jour, les ancrages pour les systèmes de retenue pour enfants, l'ajout d'un système d'immobilisation électronique, et l'ajout de certaines étiquettes après l'entrée du véhicule au Canada;
- l'établissement d'un système d'aide aux importateurs, incluant un service téléphonique bilingue sans frais (**1-888-848-8240**);
- l'établissement d'une banque de données complète et précise couvrant les véhicules importés;
- un système qui facilite l'application des règlements par Transports Canada; et
- un système qui permet aux provinces et territoires de s'assurer de la conformité des véhicules aux normes de sécurité canadiennes avant leur immatriculation au Canada.

Lors de la présentation du véhicule à la frontière il vous faudra fournir le titre de propriété ("Title"), les documents relatifs à son achat ainsi qu'un permis de conduire valable ou un passeport.

Vous devrez aussi fournir une preuve (étiquette de conformité ou lettre du fabricant) indiquant qu'au moment de son assemblage principal le véhicule était conforme aux normes fédérales américaines de sécurité des véhicules automobiles. L'importateur doit être en mesure d'acquitter les frais associés au Registraire des véhicules importés, les droits de douanes et les taxes applicables - les cartes Visa, Mastercard, AMEX, les chèques certifiés ou les mandats sont acceptés. Une attestation d'absence de rappel ou la preuve que les rappels furent effectués aux États-Unis doit être envoyée au Registraire des véhicules importés le plus tôt possible avant, pendant ou après l'importation. Afin de connaître les détails concernant les types d'attestation d'absence de rappel acceptés par le RVI, veuillez consulter leur site web à [http://www.riv.ca/french/html/absence\\_rappel.html](http://www.riv.ca/french/html/absence_rappel.html). Vous pouvez faire parvenir votre attestation d'absence de rappel au Registraire soit par courriel à [recall@support.riv.ca](mailto:recall@support.riv.ca), ou par télécopieur au 1-888-642-9899, ou par la poste au 405 The West Mall, Toronto ON M9C 5K7.

Les frais payables au Registraire des véhicules importés sont de 195 \$ (plus TPS/TVH) aux points d'entrée désignés et non-désignés, dans toutes les provinces sauf au Québec où les frais s'élèvent à 195 \$ (plus TPS et TVQ). La liste des points d'entrée désignés se trouve au bas de la présente page. L'importateur doit assumer les frais liés aux modifications qui pourraient être nécessaires sur le véhicule. Des frais additionnels sont aussi imputables si le véhicule ne peut être présenté pour inspection à l'intérieur de la période prescrite de 45 jours suivant la date d'importation.

### BUREAUX DÉSIGNÉS DE L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

#### RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Bathurst (NB) (201)  
Clair (NB) (216)  
Edmundston (NB) (213)  
Gillespie Portage (NB) (219)  
Grand Falls (NB) (217)  
St. Léonard (NB) (218)  
St. Stephen (NB) (211)  
Woodstock (NB) (212)

#### RÉGION DU QUÉBEC

Armstrong (QC) (329)  
Lacolle (QC) (351)  
Rock Island (QC) (314)  
St-Armand-Philipsburg (QC) (328)  
Stanhope (QC) (354)

#### RÉGION DU NORD DE L'ONTARIO

Cornwall (ON) (409)  
Fort Frances (ON) (478)  
Lansdowne (ON) (456)  
Pigeon River (ON) (475)  
Prescott (ON) (439)  
Rainy River (ON) (488)  
Sault-Sainte-Marie (ON) (441)

#### RÉGION DU SUD DE L'ONTARIO

Fort Érié (ON) (410)  
Niagara Falls (pont de Queenston) (ON) (427)  
Sarnia (ON) (440)  
Windsor (ON) ;  
Pont Ambassador (453)  
Tunnel Windsor-Detroit (452)

#### RÉGION DES PRAIRIES

Boissevain (MB) (507)  
Emerson (MB) (502)  
Sprague (MB) (505)  
Climax (SK) (619)  
North Portal (SK) (602)  
Regway (SK) (607)  
Coutts (AB) (705)

#### RÉGION DU PACIFIQUE

Huntington (BC) (817)  
Kingsgate (BC) (818)  
Osoyoos (BC) (819)  
Pacific Highway (BC) (813)

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 2 - GÉNÉRAL**

<b>TYPES DE VÉHICULES</b>	<b>ADMISSIBLES</b>	<b>INADMISSIBLES</b>	<b>NOTES</b>
<b>Tous les véhicules</b> de QUINZE (15) ANS ET PLUS (sauf les autobus)	Tous sont admissibles (voir notes)		L'importateur doit être en mesure de fournir la preuve que le véhicule a quinze (15) ans ou plus d'après le mois et l'année de fabrication.
<b>Autobus</b> fabriqués AVANT le 1er janvier 1971	Tous sont admissibles (voir notes)		L'importateur doit être en mesure de fournir la preuve que l'autobus a été fabriqué avant le 1er janvier 1971.
<b>Autobus</b> fabriqués APRÈS le 1er janvier 1971	Se référer à la Section #6 pour AUTOBUS  Se référer à la Section #7 pour AUTOBUS SCOLAIRES	Se référer à la Section #6 pour AUTOBUS  Se référer à la Section #7 pour AUTOBUS SCOLAIRES	N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10 en tenant compte du conducteur, c'est un autobus.
<b>Camions et camionnettes</b> dont le PNBV est inférieur ou égal à 4536 kg (10,000 lbs) de MOINS DE QUINZE(15) ANS	Tous les camions dont le PNBV est de 4536 kg ou moins fabriqués AVANT le 1er septembre 2007 sont admissibles.  Pour les camions dont le PNBV est de 4536 kg ou moins fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007, veuillez vous référer à la Section #12	Tous les véhicules ayant subi des modifications autres que des réparations liées à l'usure normale du véhicule sont inadmissibles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> . GENERAL MOTORS: GM nous avise de communiquer avec le groupe Vehicle Vintage Services de General Motors du Canada au 1-888-467-6853 (sans frais) ou au 1-905-440-7689 (à l'extérieur du Canada) pour obtenir les attestations d'absence de rappel.
<b>Camions</b> dont le PNBV est supérieur à 4536 kg (10,000 lbs) de MOINS DE QUINZE (15) ANS	Tous les camions dont le PNBV est supérieur à 4536 kg (10,000 lbs) sont admissibles	Tous les véhicules ayant subi des modifications autres que des réparations liées à l'usure normale du véhicule sont inadmissibles	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>Remorques</b> de MOINS DE QUINZE (15) ANS, incluant : remorques utilitaires, remorques fermés pour cargo, remorques à châssis surbaissés, remorques avec freins à air comprimé, roulottes, roulottes à sellette « fifth wheel », remorques pour chevaux ou bétail, remorques pour bateaux, chariots dépanneur, compresseurs à air, fendoirs à bois, déchiqueteurs mobiles, etc.	Tous les remorques dont le PNBV est de 4536 kg ou moins sont admissibles  Tous les remorques fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 dont le PNBV est de 4536 kg ou moins sont admissibles  Pour les remorques dont le PNBV est supérieur à 4536 kg fabriquées APRÈS le 1er septembre 2007, veuillez vous référer à la Section 11 afin d'évaluer les exigences supplémentaires à moins que la remorque figure sur la liste des EXCEPTIONS suivantes qui sont TOUTES ADMISSIBLES AU CANADA:  a) des remorques à poutre télescopique, les remorques pour bois à pâte, les remorques à roues arrière reculées ou les remorques aménagées en habitation temporaire (ex. remorque de camping); b) des remorques à châssis surbaissé (ex. remorque pour bateau, remorque pour chevaux ou bétail); et c) des remorques qui sont conçues pour interagir avec un équipement de travail ou qui sont dotées d'un tel équipement de travail situé	Les remorques SANS Numéro d'identification du véhicule (NIV) valide et lisible à 17 caractères sont inadmissibles  Les remorques SANS étiquette de conformité des États-Unis ou une déclaration de fabricant valide sont inadmissibles  Les remorques artisanales importées par une personne AUTRE que le fabricant original sont inadmissibles  Tous les remorques ayant subi des modifications autres que des réparations liées à l'usure normale	Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> . Note 1 : Une remorque artisanale peut être importée au Canada si elle a été fabriquée par l'importateur. D'autres conditions s'appliquent également.

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 2 - GÉNÉRAL (suite)**

TYPES DE VÉHICULES	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<p>dans, ou se déplaçant dans, l'espace qui serait occupé par une pièce horizontale conforme aux exigences spécifiques de la norme.</p> <p>Pour les remorque artisanale, voir Note 1</p>	<p>du véhicule sont inadmissibles</p>	
<p><b>Véhicules utilitaires sportifs, Fourgonnette de Voyage, Fourgonnette de Conversion et Véhicules modifiés pour les personnes handicapées</b> de MOINS DE QUINZE (15)</p>	<p>Voir Notes</p>		<p>Il ya de nombreuses restrictions à ces types de véhicules. Veuillez vous référer à l'une des sections 5.1 à 5.6 de la table des matières correspondant à la catégorie du véhicule d'intérêt.</p>
<p><b>Véhicules endommagés achetés aux États-Unis déclarés comme « véhicules complets »</b></p>	<p><u>Admissibles</u> « <b>comme véhicules complets</b> » sont :</p> <p>Véhicules figurant sur la liste d'admissibilité comme étant <b>admissible accompagné</b> d'un "Certificate of title" américain démontrant : CLEAR (libre), SALVAGE (récupération), REBUILDABLE (reconstruisable), REBUILT (reconstruit), REPAIRABLE (réparable), REPAIRED (réparé), ou autre équivalent.</p> <p>Lors de l'importation, le RVI procède a une vérification du statut à l'aide de bases de données électroniques américaines. Tout statut de "véhicule de récupération" est transmis à tous les services d'immatriculation provinciaux et territoriaux du Canada, même si le statut n'est pas compatible avec celui déclaré à l'importation. Ceci peut comporter des risques et limiter considérablement les possibilités d'immatriculer et d'assurer le véhicule au Canada lorsque cette information diffère.</p>	<p><u>Inadmissibles</u> « <b>comme véhicules complets</b> » sont :</p> <p>Véhicules figurant comme étant <b>inadmissibles</b> sur la liste d'admissibilité <b>OU</b> Véhicules figurant comme étant <b>admissibles</b> sur la liste d'admissibilité et <b>accompagnés</b> d'un "Certificate of title" américain démontrant :</p> <p>JUNK (rebut), SCRAP (ferraille), PARTS ONLY (pièces seulement), NON-REBUILDABLE (non reconstruisable), NON-REPAIRABLE (non-réparable) ou autre équivalent.</p> <p>Les véhicules avec un statut de « gravement accidenté/ endommagé par une inondation » (salvage/flood) sont considérés comme irrécupérables par tous les services d'immatriculation au Canada. Ces véhicules ne peuvent pas être immatriculés et ne</p>	<p>Voir la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>. L'importateur doit soumettre un document valide "Certificate of Title" d'une autorité d'immatriculation d'un État américain à son arrivé au Canada.</p>

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012

SECTION 2 - GÉNÉRAL (suite)

TYPES DE VÉHICULES	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
		peuvent être importés que « UNIQUEMENT POUR DÉMENTÈLEMENT EN PIÈCES ».	
<b>Véhicules endommagés</b> achetés aux États-Unis <b>déclarés « UNIQUEMENT POUR DÉMENTÈLEMENT EN PIÈCES »</b>	<p><u>Admissibles</u> « <b>UNIQUEMENT POUR DÉMENTÈLEMENT EN PIÈCES</b> » sont :</p> <p>Véhicules <u>figurant comme admissibles</u> sur la liste d'admissibilité et <b>accompagnés</b> d'un "Certificate of title" américain démontrant :</p> <p>CLEAR (libre), SALVAGE (récupération), REBUILDABLE (reconstruisable), REBUILT (reconstruit), REPAIRABLE (réparable), REPAIRED (réparé), JUNK (rebut), SCRAP (ferraille), PARTS ONLY (pièces seulement), NON-REBUILDABLE (non reconstruisable), NON-REPAIRABLE (non-réparable) ou autre équivalent.</p> <p>Véhicules <u>figurant comme inadmissibles</u> sur la liste d'admissibilité et <b>accompagnés</b> d'un "Certificate of title" américain démontrant :</p> <p>JUNK (rebut), SCRAP (ferraille), PARTS ONLY (pièces seulement), NON-REBUILDABLE (non reconstruisable), NON-REPAIRABLE (non-réparable) ou autre équivalent.</p> <p>Dès qu'un véhicule est déclaré uniquement pour pièces à l'importation, il reçoit le statut d'irrécupérable. Le RVI transmet le statut d'irrécupérable à tous les services d'immatriculation provinciaux et territoriaux du Canada. Ce statut ne peut plus être modifié et le véhicule ne pourra jamais être immatriculé au Canada.</p>	<p><u>Inadmissibles</u> « <b>UNIQUEMENT POUR DÉMENTÈLEMENT EN PIÈCES</b> » sont :</p> <p>Véhicules <u>figurant comme inadmissibles</u> sur la liste d'admissibilité et <b>accompagnés</b> d'un "Certificate of title" américain démontrant :</p> <p>CLEAR (libre) ou autre équivalent.</p>	<p><b>IMPORTANT</b> : Dès qu'un véhicule est déclaré "UNIQUEMENT POUR DÉMENTÈLEMENT EN PIÈCES" à l'importation, son statut <u>ne peut être modifié</u> et le véhicule n'est plus éligible pour immatriculation au Canada.</p> <p>Le <b>Formulaire-3</b> doit être complété à l'importation de véhicule « uniquement pour démentèlement en pièces ». Dès que la déclaration est complétée, le statut est <u>final</u> et ne peut être modifié.</p>
<b>Véhicules automobiles prêt-à-monter</b> (kit cars) de MOINS DE QUINZE (15) ANS (assemblés ou non assemblés)		Aucun n'est admissible	
<b>Véhicules de Compétition</b>	Tous les modèles		Les véhicules de course sont destinés exclusivement à la compétition en circuit fermé.

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 2 - GÉNÉRAL (suite)**

TYPES DE VÉHICULES	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			Pour être exemptés du programme RVI, ces véhicules doivent: (1) porter une étiquette apposée par le constructeur déclarant, dans les deux langues officielles, qu'ils sont des véhicules de course destinés exclusivement à la compétition en circuit fermé, ou (2) être accompagnés d'une déclaration signée indiquant clairement qu'ils sont des véhicules de course destinés exclusivement à la compétition en circuit fermé. Cette déclaration DOIT provenir d'un organisme de réglementation de la compétition automobile tel que FIA, AMA, CART, etc.

**SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME**

**MODÈLES 1997 ET PLUS RÉCENTS**

(Voir la section 2 (général) pour les véhicules âgés de quinze (15) ans ou plus, tel que déterminé par la mois et l'année de sa fabrication)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>ACURA</b>			VOIR HONDA
<b>ALFA ROMEO</b>	2008 Alfa Romeo 8C Competizione 2009 Alfa Romeo 8C Spider	Tous les autres modèles de véhicules sont inadmissibles.	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Aucune voiture Alfa Romeo n'a été construite pour les É-U. entre 1995 et 2007.
<b>ASTON MARTIN</b>	1997 À 2012 Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>AUDI</b>	1997 À 2000 A4 Sedan, A4 Sedan Quattro> 1997 À 2000 A6 Sedan, A6 Sedan Quattro> 1997 À 2000 A8> 1998 À 2001 A4 Familiale et Familiale Quattro> 2000 TT Coupé (voir note-1)> 1997 À 2012 Tous les autres modèles de voitures, à l'exception de ceux figurant dans la colonne des inadmissibles.	1997 A6 Familiale 1997 A6 familiale Quattro 1998 A6 Familiale & Familiale Quattro	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Certains véhicules des États-Unis Audi peuvent être munis d'un système Multi Media Interface (MMI) pouvant éteindre les feux de jour lorsqu'un véhicule est en marche. Au Canada, il est requis que les feux de jour soient allumés en permanence. Il est possible que le système de contrôle des feux de jour de votre véhicule nécessite d'être reprogrammé afin de s'assurer qu'ils ne puissent jamais être éteints lorsque le véhicule est en marche. Veuillez contacter un détaillant autorisé Audi pour de plus amples informations.  Note-1 : 2000 TT (certains modèles): VW de l'Amérique a indiqué que le dossier du siège doit être remplacé afin d'être conforme à la norme NSVAC 210.1 (systèmes de retenue pour enfant). L'importateur devrait contacter VW de l'Amérique avant d'importer un véhicule au Canada afin de vérifier le coût des modifications qui peuvent s'avérer dispendieuses.
<b>BENTLEY</b>	1997 À 1999 Tous les modèles fabriqués AVANT le 1er septembre 1999 (voir Notes 1 et 2) 1999 À 2012 Tous les modèles fabriqués		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note 1: Bentley Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	APRÈS le 1er septembre 1999 (voir Notes 1 et 3)		documentées) par un détaillant autorisé Bentley Canada, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel de Bentley Canada. Veuillez contacter un détaillant canadien autorisé pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises sur les véhicules de Bentley des É-U. Note 2: Modifications possibles: feux de circulation de jour, ancrages pour les systèmes de retenue d'enfants, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. Note 3: Modifications possibles: feux de circulation de jour, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.
<b>BMW</b>	1997 À 1999 Tous les modèles fabriqués AVANT le 1er septembre 1999 (voir Notes 1 et 2)  1999 À 2012 Tous modèles fabriqués APRÈS le 1er septembre 1999 (voir Notes 1 et 3)		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note 1: BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé BMW ou MINI Canada et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada. Veuillez contacter un détaillant canadien autorisé pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Note 2: Modifications possibles: feux de circulation de jour, ancrages pour les systèmes de retenue d'enfants, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. Note 3: Modifications possibles: feux de circulation de jour, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. Veuillez visiter le site Web de BMW Canada au <a href="http://www.bmw.ca">www.bmw.ca</a> afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants BMW au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules BMW des É-U.
<b>BUGATTI</b>	2006 À 2012 modèles Veyron, Grand Sport et Supersport		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Bugatti et Volkswagen Group of Canada nécessite que les importateurs contacte Bugatti (818-309-8161) pour obtenir une lettre d'absence de rappel. Certains modèles 2006 à 2008 peuvent nécessiter des modifications possibles aux feux de circulation de jour. Veuillez contacter un détaillant de service autorisé pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises.
<b>CHRYSLER PLYMOUTH / DODGE / EAGLE / JEEP</b>	1997 À 2012 Tous les modèles. <b>Si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] voir notes</b> 2012 Fiat 500 (voir Fiat)		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>DAEWOO</b>	1998 À 2002 Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>DAIHATSU</b>		Toutes les voitures Daihatsu sont inadmissibles.	
<b>DAIMLER AG</b>	Voir Mercedes-Benz		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>DODGE</b>			VOIR CHRYSLER
<b>EAGLE</b>			VOIR CHRYSLER

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>FERRARI #</b> (voir notes)	1997 À 1999 jusqu'au 1er septembre 1999: Tous les modèles Ferrari américains (Modifications aux ancrages pour les systèmes de retenue d'enfants peuvent être requises. Veuillez vérifier auprès du fabricant) > 1999 À 2009 Après le 1er septembre 1999: Tous les modèles Ferrari américains sont admissibles au Canada. 2010 À 2012 Tous les modèles [SIE] Voir notes	Les <b>véhicules du marché gris</b> (sauf les autobus) qui ont moins de 15 ans à compter de la date de construction, et les autobus (y compris les autobus scolaires) construits à partir du 1er janvier 1971 sont <b>inadmissibles à l'importation</b> au Canada.  Ce sont des véhicules construits à l'origine pour un marché intérieur autre que celui des États-Unis et ont été recertifiés par une autre entreprise américaine. Veuillez communiquer avec le fabricant afin de confirmer les normes de fabrication à l'origine d'un véhicule avant son achat ou son importation.	Lire la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  Ferrari d'Amérique du Nord, Inc. demande aux importateurs d'entrer en contact avec un détaillant Ferrari au Canada pour déterminer la nature et les coûts exacts des modifications requises et exige que TOUTES les modifications soient effectuées par un détaillant Ferrari canadien autorisé.  Pour l'attestation d'absence de rappel, S.V.P. veuillez contacter Ferrari d'Amérique du Nord, Inc. aux É.-U. au 1-201-816-2600, une fois les modifications effectuées par un détaillant Ferrari canadien autorisé et l'inspection du véhicule complétée.  Pour obtenir les coordonnées des détaillants Ferrari, veuillez visiter le site Web <a href="http://www.ferrariusa.com">www.ferrariusa.com</a> #: Voir aussi le paragraphe 8 de la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir les paragraphes 4 et 9 de la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>FIAT</b>	2012 Fiat 500	Toutes les autres modèles de voitures Fiat sont inadmissibles.	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>FISKER</b>	2012 Karma		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>FORD MERCURY / LINCOLN</b>	1997 À 2012 Tous les autres modèles, à l'exception de ceux qui figurent dans la colonne des inadmissibles. 2007 ET 2008 Ford Crown Victoria - code de carrosserie P70, P71 et P72 dans les positions 5,6 et 7 du NIV, construits APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes) 2007 et modèles plus récents Ford Mustang Shelby GT et GT-H 2007 À 2012 Ford Mustang Shelby GT500 2009 Ford Mustang Shelby GT500KR 2009 À 2011 Ford Crown Victoria [SIE] (voir notes) 2010 ET 2011 Mercury Grand Marquis [SIE] (voir notes) 2010 ET 2011 Lincoln Town Car [SIE] (voir notes) 2012 Ford Mustang 2012 Ford Mustang Boss 302 2012 Lincoln MKS, MKZ et MKZ Hybride 2012 Fusion et Fusion Hybrid	Tous les autres véhicules Ford modifiés par les compagnies Saleen Performance Cars et Shelby Industries sont inadmissibles.	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9  FEUX DE JOUR : Plusieurs modèles de Ford sont munis d'un système d'éclairage qui peut être reconfiguré afin d'être rendu conforme à la norme 108 du Canada (Feux de jour). Cette reconfiguration du système d'éclairage peut seulement être réalisée par un concessionnaire Ford ou Lincoln au Canada.
<b>GENERAL MOTORS / SATURN</b>	1997 À 2012 Tous les modèles General Motors / Saturn	<b>(S.V.P. lire toutes les notes)</b>	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	(S.V.P. lire toutes les notes)		<p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>1997 ET 1998 Cadillac Catera "&gt;" (si les huit derniers caractères du NIV sont WR083596 ou plus élevés, aucune modification n'est requise pour l'ancrage des sièges d'enfants, sinon vous devez lire le paragraphe #4.a de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES").</p> <p>Certains véhicules GM américains sont munis d'un interrupteur permettant d'éteindre les feux de jour lorsque le véhicule est en marche. Au Canada, il est requis que les feux de jour soient allumés en permanence. Il est possible que le système de contrôle des feux de jour de votre véhicule nécessite d'être reprogrammé afin de s'assurer que les feux de jour ne puissent jamais être éteints. Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre concessionnaire GM.</p> <p>Les importateurs peuvent aussi communiquer avec le groupe Vehicle Vintage Services de General Motors du Canada au 1-888-467-6853 (sans frais) ou au 1-905-440-7689 (extérieur du Canada) pour obtenir une lettre d'attestation d'absence de rappel.</p>
<b>GEO</b>	1997 Metro 1997 Prizm 1997 Tous modèles	Toutes les autres voitures Geo sont inadmissibles.	<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Les voitures de tourisme GEO ont été discontinuées après le modèle 1997.</p> <p>VOIR GENERAL MOTORS POUR LES MODÈLES 1998 ET PLUS RÉCENTS.</p> <p>Les véhicules équipés d'un système de retenue passif ne sont pas conformes à l'article 210, Ancrage des ceintures de sécurité. Un système de protection passif est identifié par sa ceinture-baudrier motorisée ou par un système de ceinture de sécurité à trois points monté sur la porte.</p>
<b>HONDA / ACURA</b>	1997 À 2012 Tous les modèles Honda et Acura  <b>Veuillez lire toutes les notes</b>	<b>Veuillez lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour qui ne peuvent pas être désactivés lorsque le véhicule est en mouvement et que l'odomètre et l'indicateur de vitesse sont identifiés correctement. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			particulier, veuillez contacter votre concessionnaire Honda/Acura. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec la compagnie American Honda Motor au 1-800-999-1009.
<b>HYUNDAI</b>	1997 À 2012 Tous les modèles  Veuillez lire toutes les notes	<b>Veuillez lire toutes les notes</b>	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.  À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour qui ne peuvent pas être désactivés lorsque le véhicule est en mouvement et que l'odomètre et l'indicateur de vitesse sont identifiés correctement. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.  Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter votre concessionnaire Hyundai. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec la compagnie Hyundai Motor America au 1-800-633-5151.
<b>ISUZU</b>			Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". Isuzu ne fabrique plus de voitures depuis 1993.
<b>JAGUAR</b>	1997 À 2012 Tous les modèles (voir notes)		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". Le fabricant a avisé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé de Jaguar Land Rover Canada avant d'obtenir une lettre officielle de rappel.  Contactez un détaillant canadien autorisé pour déterminer la nature exacte et les coûts des modifications requises. Modifications possibles: feux de circulation de jour, ancrages pour les systèmes de retenue d'enfants, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.  Une liste des détaillants est disponible à l'adresse: <a href="http://www.jaguar.ca">http://www.jaguar.ca</a> (sélectionnez la langue de votre choix et cliquez sur "trouvez un concessionnaire"). FEUX DE JOUR: les véhicules Jaguar américains sont équipés d'un système d'éclairage qui peut être reconfiguré afin d'être rendu conforme à la norme NSVAC 108 (feux de jour). Cette reconfiguration peut seulement être réalisée par un concessionnaire Jaguar autorisé au Canada.
<b>KIA</b>	2000 Sephia> 2001 Sephia 2002 À 2007 Spectra 2001 À 2007 Rio	Toutes les autres voitures Kia sont inadmissibles.	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	2001 À 2007 Magentis / Optima 2004 À 2006 Amanti 3.5L 2007 ET 2008 Amanti 3.8 L 2007 ET 2008 Rondo, si fabriqué après le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Rio, si fabriquée après le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Spectra, si fabriquée après le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Magentis / Optima, si fabriquées après le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes) 2009 À 2011 Tous les modèles [SIE] Voir Notes		
<b>LAMBORGHINI</b>	1999 À 2011 Du 1er septembre 1999: Tous les modèles (voir Note 1). Pour les véhicules fabriqués après le 1er septembre 2007 [SIE] Voir notes	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note 1: Veuillez contacter Lamborghini Canada pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Modifications possibles: feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.  Lamborghini Canada a informé Transport Canada que toutes les modifications doivent être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé par Lamborghini Canada, et doivent être complétées avant d'obtenir la lettre de rappel de Lamborghini Canada.  Nous vous prions de soumettre vos demandes par écrit à: <a href="mailto:compliance@lamborghini.ca">compliance@lamborghini.ca</a> [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>LEXUS</b>			VOIR TOYOTA
<b>LONDON TAXIS NORTH AMERICA INC. (LTNA)</b>	1997 À 2007 Tous les modèles fabriqués AVANT le 1er septembre 2007 2007 Tous les modèles fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes)		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>LOTUS</b>	1997 À 2004 Esprit V8	Toutes les autres voitures Lotus sont inadmissibles.	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>MASERATI</b>	2002 À 2004 Coupé, Coupé F1, Spyder & Spyder F1 2005 ET 2006 Coupé, Coupé F1, Spyder, Spyder F1, modèles Gransport & Quattroporte (incluant F1) 2007 À 2011 Tous les modèles 2012 modèles GranCabrio 2012 modèles GranTurismo 2012 modèles Quattroporte	Toutes les autres voitures Maserati sont inadmissibles.	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Le fabricant a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées par un concessionnaire canadien autorisé de Maserati.  Veuillez contacter un concessionnaire canadien autorisé pour déterminer la nature et les coûts des modifications. Modifications possibles: feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique, boîte de vitesses et pédale de débrayage, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.  Pour l'attestation d'absence de rappel, S.V.P. veuillez contacter Maserati d'Amérique du Nord, Inc. aux É.-U. au

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			1-201-816-2600, une fois l'inspection du véhicule est complétée.  Pour obtenir les coordonnées des détaillants Maserati, veuillez visiter le site Web <a href="http://www.maseratiusa.com">www.maseratiusa.com</a>
<b>MAZDA</b>	1997 À 2000 Millenia> 1997 À 2008 Tous les autres modèles, sauf ceux qui figurent dans la colonne des inadmissibles. 2009 À 2011 Tous les modèles [SIE] Voir notes 2012 Mazda-5		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>MERCEDES-BENZ #</b> (voir notes)	2000 À 2010 Tous les modèles de Classe C [SIE] (voir toutes les notes) 2000 À 2010 Tous modèles de Classe CL [SIE] (voir toutes les notes) 1998 ET 1999 Modèles convertibles de Classe CLK (voir toutes les notes) 2000 À 2009 Modèles de Classe CLK sauf ceux dans la colonne des inadmissibles [SIE] (voir toutes les notes) 2006 À 2010 Tous les modèles de Classe CLS [SIE] (voir toutes les notes) 2000 À 2011 Tous les modèles de Classe E [SIE] (voir toutes les notes) 2000 À 2010 Modèles de Classe S sauf ceux dans la colonne des inadmissibles [SIE] (voir toutes les notes) 1997 À 2010 Tous les modèles de Classe SL [SIE] (voir toutes les notes) 1998 À 2010 Tous les modèles de Classe SLK [SIE] (voir toutes les notes) 2008 À 2010 Tous les modèles Smart [SIE] (voir toutes les notes) 2003 À 2011 modèles Maybach [SIE] (voir toutes les notes) 2011 ET 2012 Tous les modèles sauf ceux indiqués dans la colonne des inadmissibles [SIE] (voir notes)	1997 À 1999 Tous les modèles de Classe C 1997 À 1999 Tous les modèles de Classe E 1997 À 1999 Tous les modèles de Classe S 1998 ET 1999 Modèles coupés de Classe CLK 2000 À 2009 Tous les modèles de série Black CLK63 2000 À 2011 S500 avec ensemble de protection	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  #: Vous devez lire le paragraphe #8 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Les modifications possibles sont: feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique [SIE] (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer. Mercedes-Benz Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé Mercedes-Benz canadien.  Veuillez contacter le fabriquant afin d'obtenir des détails concernant les modifications requises aux véhicules Mercedes-Benz américains. Vous pouvez communiquer avec Mercedes-Benz USA (États-Unis) au 1-800-367-6372 or Mercedes-Benz Canada au 1-800-387-0100.
<b>MERCURY</b>			VOIR FORD
<b>MINI</b>	2002 À 2012 Tous les modèles (voir Notes 1 et 2)		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note 1: BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé BMW ou MINI canadien et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada. Veuillez contacter un détaillant canadien autorisé pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Note 2: Modifications possibles: feux de circulation de jour, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. Veuillez visiter le site Web de MINI Canada au <a href="http://www.mini.ca">www.mini.ca</a> afin d'obtenir de plus amples informations au sujet des détaillants MINI au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules BMW des É.-U.

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>MITSUBISHI</b>	1997 À 2012 Tous les modèles [SIE] (voir notes) 2012 i-MiEV		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>NISSAN / INFINITI</b>	1997 À 2008 Tous les modèles  2007 ET 2008 350Z. Si fabriqué après le 1er septembre 2007 [SIE] (voir note-1)  2007 ET 2008 Maxima. Si fabriqué après le 1er septembre 2007 [SIE] (voir note-1)  2009 À 2012 Tous les modèles (voir note-2)		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note-1 : [SIE]: Veuillez lire le paragraphe #9 de la section des « EXPLICATIONS GÉNÉRALES ».  Note-2 : Nissan a informé Transports Canada que certains modèles 2009 et plus récents ne sont pas munis de modules pour feux de circulation de jour ou de systèmes d'immobilisation électronique [SIE] lors de la fabrication. Nous suggérons aux importateurs de vérifier que ces exigences peuvent être satisfaites avant importation. Veuillez lire les paragraphes # 9 et # 12 de la section des « EXPLICATIONS GÉNÉRALES ».
<b>PEUGEOT</b>		Tous les modèles sont inadmissibles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>PLYMOUTH</b>			VOIR CHRYSLER
<b>PORSCHE</b>	1997 ET 1998 Boxster 1997 ET 1998 911 1999 À 2012 Tous les modèles (2008 et 2009: voir Note-1) (2012: voir Note-2)	1997 ET 1998 Toutes les autres voitures Porsche sont inadmissibles.	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note-1 : COURROIES D'ATTACHE/SYSTÈMES DE RETENUE: Tous les modèles 911 non-Décapotables 2008 et 2009 sont équipés des courroies d'attache requises. Toutefois, les ancrages sont recouverts d'un tapis et ne sont donc pas visibles. Le tapis devra être coupé afin de libérer les ancrages. De plus, les étiquettes requises ne sont pas apposées sur le revêtement.  Note-2: Certains véhicules Porsche américains sont munis d'une option permettant d'éteindre les feux de jour lorsque le véhicule est en marche. Au Canada, il est requis que les feux de jour soient allumés en permanence. Il est possible que le système de contrôle des feux de jour de votre véhicule nécessite d'être reprogrammé afin de s'assurer que les feux de jour ne puissent jamais être éteints. Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre concessionnaire Porsche.
<b>RENAULT</b>		Tous les modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>ROLLS ROYCE</b>	1997 À 2008 Tous les modèles 2009 À 2012 Tous les modèles (voir Note 1)		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note 1: Veuillez contacter le fabricant afin de connaître la nature exacte et les coûts des modifications requises aux modèles 2009 à 2012. Modifications possibles: feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre .
<b>ROUSH INDUSTRIES INC.</b>	2005 À 2012 Tous les modèles Mustang de Roush (inluant: Stage 1, Stage 2, Stage 3, 427R et 540RH)		
<b>SAAB</b>	1997 À 2010 Tous les modèles 2011 Tous les modèles [SIE] Voir notes		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.		
<b>SATURN</b>			VOIR GENERAL MOTORS
<b>SCION</b>			VOIR TOYOTA
<b>STERLING</b>		Tout les véhicules Sterling sont inadmissibles.	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>SUBARU</b>	1997 À 2007 Tous les modèles fabriqués AVANT le 1er septembre 2007 2007 ET 2008 Impreza. Si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes). 2007 ET 2008 STI. Si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes). 2008 Legacy 2008 Outback 2009 À 2012 Tous les modèles [SIE] (voir notes).		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>SUZUKI #</b> (voir notes)	1997 À 2001 Swift 1997 À 2002 Esteem 2002 À 2007 Aerio 2004 À 2006 Verona 2007 ET 2008 SX4 (si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes)). 2004 À 2007 Forenza (si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes)). 2008 Forenza [SIE] (voir notes) 2008 Reno [EIS] (voir notes) 2009 À 2012 Tous les modèles [SIE] Voir Notes	Toutes les autres voitures Suzuki sont inadmissibles.	Lire la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  #: Voir le paragraphe 8 de la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir le paragraphe 9 de la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>TOYOTA / LEXUS / SCION</b>	1997 À 2007 Toutes les voitures Toyota et Lexus fabriquées AVANT le 1er septembre 2007.  -- TOYOTA -- 2008 ET 2009 Avalon 2008 ET 2009 Camry 2008 ET 2009 Camry HV 2008 Camry Solara 2008 ET 2009 Yaris Sedan. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1). 2008 ET 2009 Yaris Hatchback. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1). 2008 ET 2009 Corolla. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1). 2008 ET 2009 Prius. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1). 2008 ET 2009 Matrix. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1). 2009 À 2012 Tous les autres modèles Toyota (voir Note 2).  -- LEXUS -- 2008 ET 2009 LS460L / 460 2008 ET 2009 LS600hL	<b>Veillez lire toutes les notes</b>	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.  À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour qui ne peuvent pas être désactivés lorsque le véhicule est en mouvement et que l'odomètre et l'indicateur de vitesse sont identifiés correctement. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.  Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter votre concessionnaire Toyota/Lexus/Scion. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec Toyota Motor Sales U.S.A au

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	2008 ET 2009 ES350 2008 ET 2009 GS350 / 460 2008 ET 2009 GS450h 2008 ET 2009 SC430 2008 ET 2009 IS250 / 350 2008 ET 2009 IS F 2009 À 2012 Tous les autres modèles Lexus [SIE] (voir Note 2).  <b>-- SCION --</b> 2002 À 2012 Tous les modèles Scion. Si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Notes 1 et 2).		1-800-331-4331.
<b>VOLKSWAGEN</b>	1997 À 2012 TOUS les modèles y compris ceux énumérés ci-dessous [SIE] (voir notes) 1997 À 2000 Tous les modèles Golf (voir Note 2)> 1998 New Beetle (voir Note 1)> 1998 À 2000 Tous les modèles Passat (voir Note 2)> 2000 Tous les modèles Jetta (voir Note 3)>		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.  Note 1: 1998 Beetles dont les six derniers chiffres du NIV sont inférieurs à 007203 requièrent une modification aux ancrages pour les systèmes de retenue d'enfants.  Note 2: VW de l'Amérique nous informe que certains modèles 1999-2000 Golf et 1998-1999 Passat familiale nécessitent de changer le dossier du siège pour ancrages de systèmes de retenue d'enfants. L'importateur devrait contact VW de l'Amérique avant l'importation car la modification peut s'avérer dispendieuse.  Note 3: Modèles fabriqués AVANT le 1er septembre 1999 peuvent nécessiter des modifications possibles aux feux de circulation de jour, ancrages pour les systèmes de retenue d'enfants, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.
<b>VOLVO</b>	1997 À 1999 Tous les modèles fabriqués AVANT le 1er septembre 1999 (voir Notes 1 et 2) 1999 À 2012 Tous les modèles fabriqués APRÈS le 1er septembre 1999 (Voir Notes 1 et 3)		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". Note 1: Volvo Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées par un détaillant autorisé Volvo canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel de Volvo Canada. Veuillez contacter un détaillant autorisé Volvo canadien pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses.  Note 2: Les modifications possibles: feux de circulation de jour, ancrages pour les systèmes de retenue d'enfants, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. Note 3: Les modifications possibles: feux de circulation de jour, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.  Veuillez contacter Volvo Cars du Canada au 1-800-663-8255 afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants Volvo au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules Volvo des É-U.

**NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE VOITURES DE TOURISME QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE, SONT INADMISSIBLES.**

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 4 - LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES**

**LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES**

<b>FABRICANTS</b>	<b>ADMISSIBLES</b>	<b>INADMISSIBLES</b>	<b>NOTES</b>
<b>ACCUBUILT INC.</b>	2000 À 2006 Limousines sur Cadillac DES, max. 6" extension d'empattement 2007 À 2009 DTS-L limousines, max. 6" extension d'empattement.	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.
<b>AHA AUTOMOTIVE DESIGN</b>	1997 À 2006 Limousines sur Lincoln (4 portes seulement), max. 120" extension d'empattement.	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>AMERICAN CUSTOMS COACHWORKS INC.,  AMERICAN LIMOUSINE MANUFACTURING INC.</b>	1997 À 2000 Limousines sur Cadillac et Lincoln (4 portes seulement), max. 100" extension d'empattement. 1997 À 2000 Limousines sur Lincoln (4 portes seulement), max. 120" extension d'empattement.	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>CCE INC., EUREKA COACH, COLLINS PROFESSIONAL CARS, MILLER METEOR</b>	1997 Corbillards sur Cadillac et Lincoln 1997 Limousines sur Cadillac et Lincoln (4 portes seulement), max. 100" extension d'empattement.	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>CLASSIC LIMOUSINES</b>	1997 À 2001 Limousines sur Cadillac, max. 130" extension d'empattement. 1997 À 2001 Limousines sur Lincoln (4 portes seulement), max. 120" extension d'empattement.  2002 Limousines sur Cadillac, max. 100" extension d'empattement.	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>DABRYAN COACH BUILDERS INC.</b>	1997 À 2009 Limousines sur Cadillac, max. 130" extension d'empattement (4 portes seulement). Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 1997 À 2011 Limousines sur Lincoln (4, 5 et 6 portes), max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2002 À 2005 Limousines/autobus sur Ford Excursion, max. 140" extension d'empattement. 2004 À 2009 Limousines/autobus sur Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2007 À 2009 Ford E250 camionnette de luxe. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2007 À 2009 Limousines/autobus Ford Expédition, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2008 ET 2009 Luxury Van construite sur une E-150. Si fabriquée après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2008 ET 2009 Luxury Van construite sur une E-250. Si fabriquée après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2000 À 2011 DES Cadillac limousines, max. 6" extension d'empattement. 2007 À 2011 DTS-L limousines Cadillac, max. 6" extension d'empattement.	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.  N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la Section 6: Autobus).
<b>EAGLE SPECIALTY VEHICLES</b>	2011 et modèles plus récents de <b>corbillards</b> sur Cadillac avec max. 36" extension d'empattement. 2011 et modèles plus récents de <b>corbillards</b> sur Cadillac modèles : -CIH, HR et HH avec 34.5" extension d'empattement, et	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 4 - LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<p>-CXG avec 68.75" extension d'empattement. 2011 et modèles plus récents de <b>corbillards</b> sur Cadillac DTS avec max. 36.5" extension d'empattement. 2011 et modèles plus récents de <b>corbillards</b> sur Lincoln avec max. 36" extension d'empattement. 2011 et modèles plus récents de <b>corbillards</b> sur Lincoln modèles : -HS avec 32" ext d'empattement, -MKT avec 44" ext d'empattement, et -LXG avec 76" ext d'empattement. 2011 et modèles plus récents de <b>corbillards</b> sur Lincoln Town Car avec max. 36.5" extension d'empattement. 2011 et modèles plus récents de <b>corbillards</b> GM Venture &amp; Uplander / Pontiac SV6 / Saturn Relay et Buick Terraza, 10" prolongation du corps arrière.</p> <p>2011 et modèles plus récents de <b>limousines</b> sur Cadillac modèles : -CS et CR avec 41" et 46" d'extension d'empattement, -24B, 24E et 24P avec 64" d'extension d'empattement, -CE et CW avec 70" d'extension d'empattement, -90C5 avec 90" d'extension d'empattement, et -130S et 130"O" avec 130" d'extension d'empattement. 2011 et modèles plus récents de <b>limousines</b> "Coach Mate" sur Cadillac DTS avec max. 46" extension d'empattement. 2011 et modèles plus récents de <b>limousines</b> sur Lincoln Town Car modèles : -LS avec 44" d'extension d'empattement, -24B, 24E et 24P avec 64" d'extension d'empattement, -LE et LW avec 70" d'extension d'empattement, -5D avec 100" or 120" d'extension d'empattement, et -120B et 120S avec 120" d'extension d'empattement.</p>		
<b>EAGLE COACH COMPANY</b>	<p>1997 À 2009 Corbillards sur Cadillac et Lincoln, max. 36" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>2003 À 2011 Corbillards GM Venture &amp; Uplander / Pontiac SV6 / Saturn Relay et Buick Terraza, 10" prolongation du corps arrière. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p>	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>[SIE]: Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p>
<b>EXECUTIVE COACH BUILDERS INC.</b>	<p>1997 À 2006 Limousines sur Lincoln, max. 120" extension d'empattement 1997 et modèles plus récents de limousines Cadillac, max. 130" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes) 2002 À 2005 Limousines sur Ford Excursion, max. 140" extension d'empattement 2004 À 2012 Limousines sur Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes) 2007 À 2012 Limousines sur Expeditions, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes) 2007 À 2011 Limousines sur Lincoln Town Cars, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes) 2009 et modèles plus récents d'autobus limousine fabriqué sur châssis Ford F450, F550 et F650</p>	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir aussi la Section 6: Autobus).</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 4 - LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES (suite)**

<b>FABRICANTS</b>	<b>ADMISSIBLES</b>	<b>INADMISSIBLES</b>	<b>NOTES</b>
<b>FEDERAL COACH</b>	1997 À 2011 Corbillards sur Cadillac avec max. 29" extension d'empattement et Lincoln avec max. 32" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 1997 À 2011 Limousines sur Lincoln, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 1997 À 2011 Limousines sur Cadillac, max. 130" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  [SIE]: Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>INTERNATIONAL ARMOR &amp; LIMOUSINE MFG.</b>	1997 À 2000 Limousines sur Cadillac (4 portes seulement), max. 100" extension d'empattement.	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>KRYSTAL ENTERPRISES INC. (Krystal Koach)</b>	1997 et modèles plus récents de limousines sur Lincoln (4 & 5 portes seulement), max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 1997 et modèles plus récents de limousines sur Cadillac (4 portes seulement), max. 130" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2002 À 2005 Limousines/autobus sur Ford Excursion, max. 140" extension d'empattement. 2004 et modèles plus récents de limousines/autobus sur Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2007 ET 2008 Limousines/Autobus Expedition, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.  N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la Section 6: Autobus).
<b>LCW AUTOMOTIVE CORP</b>	1997 et modèles plus récents de limousines sur Lincoln, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 1996 et modèles plus récents de limousines sur Cadillac, max. 130" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2002 et modèles plus récents d'autobus sur Ford Excursion, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2004 À 2011 Limousines sur Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.  Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la Section 6: Autobus).
<b>ROYALE LIMOUSINE MANUFACTURER</b>	1997 À 2010 Limousines sur Lincoln, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2002 À 2010 Limousines sur Cadillac et Cadillac DTS, max. 130" extension d'empattement. 2007 À 2010 de Limousines/autobus Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. 2010 Ford Fusion maximum 8" extension d'empattement 2010 Lincoln Towncar maximum 120" extension d'empattement	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.  N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la Section 6: Autobus).
<b>S &amp; S / SUPERIOR / EUREKA / MILLER METEOR / LCW</b>	1997 À 1999 Corbillards sur Buick, Cadillac Deville et Lincoln, max. 31" extension d'empattement. 1997 À 1999 Limousines sur Cadillac et Lincoln (4 et 6 portes), max. 65" extension d'empattement.	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 4 - LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	2000 À 2009 Limousines sur Cadillac (4 et 6 portes), max. 100" extension d'empattement 1998 À 2009 Limousines sur Lincoln(4, 5 et 6 portes), max. 120" extension d'empattement. 1998 ET 1999 Corbillards sur Ford Crown Victoria, max. 17" extension. 2005 Corbillards sur Cadillac Deville, max. 38" extension d'empattement.		
<b>TIFFANY COACHWORKS</b>	1997 À 2011 Limousines ou autobus sur Lincoln, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2002 À 2005 Limousines ou autobus sur Ford Excursion, max. 140" d'extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2002 et modèles plus récents de limousines ou autobus sur Lincoln Navigator jusqu'à 140" d'extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2002 et modèles plus récents de limousines ou autobus sur Ford Expedition jusqu'à 140" d'extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2008 À 2011 Limousines ou autobus sur Ford E450, F550 et F650 jusqu'à 260" d'extension d'empattement	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.  N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la Section 6: Autobus).
<b>UNITED STATES COACHWORKS</b>	1998 À 2006 Limousines sur Lincoln, max. 120" extension d'empattement. 2002 À 2005 Limousines sur Cadillac, max. 130" extension d'empattement.	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

**NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE LIMOUSINES ET DE VÉHICULES FUNÉRAIRES QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.**

**SECTION 5 - AUTOCARAVANES CLASSES A ET C**

**AUTOCARAVANES CLASSE A & CLASSE C**

**Note: Une autocaravane de classe "C" comprend le capot et la cabine du fabricant du châssis. L'autocaravane aura donc l'emblème ou l'ornement du fabricant du châssis sur le capot. Une autocaravane de classe "A" n'inclut pas le capot et la cabine du fabricant du châssis.**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>AIRSTREAM INC.</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES" dans la table des matières.
<b>ALFA LEISURE</b>	2003 et modèles plus récents de classe A	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>BARTH INC.</b>	tous les modèles avant 1996 inclusivement (voir notes)	Tous les autres modèles <b>après 1996 sont inadmissibles</b>  Dernière production fut en 1998	<b>Tous les modèles 1996 et plus anciens</b> sont admissibles pourvu qu'ils n'aient pas été modifiés et sont exemptés d'avoir à être admis au programme RVI en raison de leur âge supérieure à 15 ans.

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 5 - AUTOCARAVANES CLASSES A ET C (suite)**

<b>FABRICANTS</b>	<b>ADMISSIBLES</b>	<b>INADMISSIBLES</b>	<b>NOTES</b>
<b>BEAVER COACHES INC.</b>	1997 À 2001 Tous les modèles  Voir aussi MONACO COACH CORP.	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>BLUE BIRD BODY CIE. (BLUE BIRD CORP. WANDERLODGE)</b>	1997 À 2008 Tous les modèles	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>BRUCE COACH INC.</b>	1997 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>CHARIOT VANS INC.</b>	Toutes les caravanes de classe C de plus de 10 000 lbs / 4536 kg, construites sur des camions lourds Freightliner classe 8	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>COACH HOUSE INC.</b>	2008 et modèles plus récents construits sur chassis Ford et Freightliner.	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>COACHMEN INDUSTRIES INC.</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>COACHWORKS, dba TEXAS CUSTOM COACH</b>	2008 et modèles plus récents de Classe A	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>COUNTRY COACH LLC</b>	2004 et modèles plus récents Allure (voir note 1) 2004 et modèles plus récents Affinity (voir note 1) 2004 et modèles plus récents Inspire (voir note 1) 2004 et modèles plus récents Intrigue (voir note 1) 2004 et modèles plus récents Magna (voir note 1) 2004 et modèles plus récents construits sur un chassis Prévost (voir note 1) 2007 et modèles plus récents Tribute (voir note 1)	Tous les autres modèles Tous les modèles équipés de sièges Kustom Fit ayant un ajustement électrique à 6 fonctions sont inadmissibles.	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"  Note 1: Tous les modèles équipés de sièges Kustom Fit ayant un ajustement électrique à 6 fonctions sont inadmissibles.
<b>DAMON CORP.</b>	1997 À 2011 Tous les modèles	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>DODGEN INDUSTRIES INC.</b>	2010 et modèles plus récents de classe C	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>DYNAMAX CORP.</b>	2002 et modèles plus récents de classe C	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>FIRAN MOTOR COACH INC.</b>	1997 ET 1998 Tous les modèles	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>FLEETWOOD ENTERPRISES INC.</b>	Tous les modèles fabriqués AVANT le 12 novembre 2009.  Pour les véhicules fabriqués APRÈS le 12 novembre 2009, voir FLEETWOOD RV	Tous les autres modèles.	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>FLEETWOOD RV INC.</b>	Modèles datés du 12 novembre 2009 et plus récents de classe A et de classe C  Pour les véhicules fabriqués AVANT	Tous les autres modèles.	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 5 - AUTOCARAVANES CLASSES A ET C (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	le 12 novembre 2009, voir FLEETWOOD ENTREPRISES INC.		
<b>FOREST RIVER INC.</b>	1998 et modèles plus récents de classe A  2002 et modèles plus récents de classe C	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>FORETRAVEL INC.</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>FOUR WINDS INTL CORP.</b>	1997 À 2011 Tous les modèles	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>GENERAL COACH UNE DIVISION DE CITAIR INC.</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>GEORGIE BOY MFG. INC.</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>GLENDALE RECREATIONAL VEHICLE UNE FILIALE DE FIRAN CORP.</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>GULF STREAM COACH INC.</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>HAULMARK</b>	2007 et modèles plus récents d'autocaravanes de classe "C"	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>HEMPHILL BROTHERS COACH COMPANY</b>	Tous le modèles fabriqués sur châssis Prevost	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>HOLIDAY RAMBLER</b>	1997 et modèles plus récents Imperial classe A  Voir aussi MONACO COACH CORP.	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>JAYCO INC.</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>KIBBI, INC.</b>	1997 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>LIBERTY COACH</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>MARATHON COACH, INC.</b>	1997 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>MONACO COACH CORP.</b>	Tous les modèles jusqu'à 2009	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>MONACO COACH CORP. FILIALE BEAVER COACH</b>	2002 À 2009 Tout les modèles	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>MONACO COACH CORP. FILIALE HOLIDAY RAMBLER</b>	1997 À 2009 Modèles de classe A 2002 À 2009 Modèles de classe C	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>MONACO COACH CORP. FILIALE SAFARI COACH</b>	2002 À 2009 Tous les modèles	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>MONACO RV LLC</b>	2010 et modèles plus récents d'autocaravanes de classe A	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 5 - AUTOCARAVANES CLASSES A ET C (suite)**

<b>FABRICANTS</b>	<b>ADMISSIBLES</b>	<b>INADMISSIBLES</b>	<b>NOTES</b>
	2010 et modèles plus récents d'Autocaravanes de classe C		
<b>NATIONAL RV INC.</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>NEWELL COACH CORP.</b>	1999 et plus récents, Modèles Classe A	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>NEWMAR CORP.</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>NRC MODIFICATIONS INC.</b>	1998 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>ODESSA</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>PARLIAMENT COACH CORPORATION</b>	2008 et modèles plus récents de classe A construits sur chassis Prevost	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>PROVAN INDUSTRIES LLC, dba TIGER MOTOR HOMES / TIGER ADVENTURE VEHICLES</b>	2011 et modèles plus récents de Classe C	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>REXHALL IND.</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>ROYAL COACH PAR MONACO INC.</b>	Tous les modèles classe A	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>R-VISION, INC.</b>	2000 et plus récents, modèles classe A 2001 et plus récents, modèles classe C	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>SAFARI MOTOR COACHES INC.</b>	1997 À 1999 Tous les modèles Voir aussi MONACO COACH CORP.	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>SHASTA INDUSTRIES INC.</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>SPORTSCOACH CORP. OF AMERICA</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>TEXAS CUSTOM COACH</b>	Voir aussi COACHWORKS		
<b>THOR INDUSTRIES WEST</b>	1997 ET 1998 Tous les modèles	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>THOR MOTOR COACH</b>	2010 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>TIFFIN MOTOR HOME INC</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>TIGER MOTOR HOMES / TIGER ADVENTURE VEHICLES</b>	Voir PROVAN INDUSTRIES LLC		
<b>TRAIL WAGON INCORPORATED</b>	1997 À 2005 Tous les modèles classe C	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>TRAVEL SUPREME, INC.</b>	2001 et plus récents, modèles classe A	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 5 - AUTOCARAVANES CLASSES A ET C (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
TRIPLE E CANADA LTD.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
VAN AMERICAN INC.		Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
VANGUARD INC.	2003 À 2006 Modèles classe C sur châssis tronqué Ford	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
VANTARE INTL. INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
WINNEBAGO INDUSTRIES INC.	Tous les autres modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES" Les feux de gabarits doivent être déplacés sur les modèles Rialta.
WAG'N TAILS MOBILE CONVERSIONS dba MOBILE BUSINESS SOLUTIONS	2007 et plus récents, classe C modèle Ford E-450 "Pet Stylist Elite" sur châssis tronquée	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
XPEDITION VEHICLE SERVICE, dba EARTHROAMER	2008 et modèles plus récents de Classe C	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"

**NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS D'AUTOCARAVANES DE CLASSE "A" ET "C" QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.**

**SECTION 5 - AUTOCARAVANES CLASSE B**

**CLASSE B**

**Note: Une autocaravane de classe "B" est fabriquée à partir d'une fourgonnette. FOURGONNETTE DE CAMPING - aussi connue sous le nom d'autocaravane de classe "B". Les modifications peuvent inclure: toit surélevé, plancher abaissé, sièges modifiés, toilette, cuisine, etc.**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
GREAT WEST VAN CONVERSIONS INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES" dans la table des matières.
HOME & PARK MOTORHOMES	1997 À 2007 Tous les modèles Pour certains modèles 2007, et pour les modèles 2008 et plus récents, voir Roadtrek Motorhome Inc. (Home and Park Motorhomes porte maintenant le nom de Roadtrek Motorhomes Inc.)		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
ISLANDER R.V. MANUFACTURING LTD.	Tous les modèles jusqu'aux modèles de l'année 1999		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
KNIGHTHILL AUTOMOTIVE LTD.	Tous les modèles jusqu'aux modèles de l'année 2002		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
LEISURE TRAVEL VANS (1999) LTD.	1999 (mai 1999) et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
PLEASURE WAY INDUSTRIES LTD.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 5 - AUTOCARAVANES CLASSE B (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ROADTREK MOTORHOMES INC.	2007 et tous les modèles plus récents		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
VANTAGE VANS INCORPORATED	Tous les modèles jusqu'aux modèles de l'année 2009		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
WINNEBAGO INDUSTRIES INC.	Les modèles Eurovan de camping 2008 À 2012 Modèles ERA sur fourgonnettes Sprinter	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
WAG'N TAILS MOBILE CONVERSIONS dba MOBILE BUSINESS SOLUTIONS	2007 et plus récents, classe B Ford E-350, modèle "Pet Pro Van"	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

**NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS D'AUTOCARAVANES DE CLASSE "B" QUI NE FIGURENT PAS SUR LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.**

**SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2007**

**VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES NON-MODIFIÉS:** véhicules qui n'ont pas été modifiés depuis leur livraison par le fabricant d'origine. Incluent les fourgonnettes, mini-fourgonnettes, les véhicules sport utilitaires, etc., mais excluent les camionnettes et les camions.

**VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2007**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<p><b>Fabricants domestiques et étrangers d'origine de véhicules de tourisme à usages multiples. Ex: fourgonnettes, mini-fourgonnettes, jeeps, certains véhicules 4x4 et véhicules sport utilitaires.</b></p>	<p>Tous les véhicules de tourisme à usages multiples fabriqués AVANT le 1er septembre 2007 (sauf ceux qui figurent dans la colonne des inadmissibles) qui ont été certifiés conformes aux normes fédérales de sécurité des véhicules automobiles des É.-U. par le fabricant d'origine au moment de l'assemblage principal et qui n'ont pas subi de transformations autres que des réparations normales (voir notes).</p> <p>BMW : Voir notes</p> <p>MERCEDES-BENZ #: Voir notes</p> <p>VOLVO : Voir notes</p>	<p>2005 Modèles GMC Jimmy et Chevrolet Blazer munis d'une traction à deux roues.</p> <p><b>Veillez lire toutes les notes</b></p>	<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>BMW: BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada. Veuillez contacter un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Veuillez visiter le site Internet de BMW Canada à l'adresse <a href="http://www.bmw.ca">www.bmw.ca</a> afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants BMW au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules BMW des É.-U.</p> <p>MERCEDES-BENZ: Les modifications possibles sont: feux de circulation de jour, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer. Mercedes-Benz Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé Mercedes-Benz canadien. Veuillez contacter le fabricant afin d'obtenir des détails concernant les modifications requises aux véhicules Mercedes-Benz américains. Contactez Mercedes-Benz USA (États-Unis) au 1-800-367-6372 or Mercedes-Benz Canada au 1-800-387-0100.</p> <p>MERCEDES-BENZ #: Vous devez lire le paragraphe #8 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>VOLVO: Volvo Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées par un détaillant autorisé</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2007  
(suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			<p>Volvo canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel de Volvo Canada. Veuillez contacter un détaillant autorisé Volvo canadien pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Veuillez contacter Volvo Cars du Canada au 1-800-663-8255 afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants Volvo au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules Volvo des É-U.</p> <p>GENERAL MOTORS: Certains véhicules GM américains sont munis d'un interrupteur permettant d'éteindre les feux de jour lorsque le véhicule est en marche. Au Canada, il est requis que les feux de jour soient allumés en permanence. Il est possible que le système de contrôle des feux de jour de votre véhicule nécessite d'être reprogrammé afin de s'assurer que les feux de jour ne puissent jamais être éteints. Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre concessionnaire GM.</p> <p>Les importateurs peuvent aussi communiquer avec le groupe Vehicle Vintage Services de General Motors du Canada au 1-888-467-6853 (sans frais) ou au 1-905-440-7689 (extérieur du Canada) pour obtenir une lettre d'attestation d'absence de rappel.</p>

**SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007**

**VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES NON-MODIFIÉS:** véhicules qui n'ont pas été modifiés depuis leur livraison par le fabricant d'origine. Incluent les fourgonnettes, mini-fourgonnettes, les véhicules sport utilitaires, etc., mais excluent les camionnettes et les camions.

Voir section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9 pour les détails.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>ACURA</b>			VOIR HONDA
<b>AUDI</b>	2008 À 2011 Tous les modèles 2012 modèles Q5 et Q7		<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Certains véhicules des États-Unis Audi peuvent être munis d'un système Multi Media Interface (MMI) pouvant éteindre les feux de jour lorsqu'un véhicule est en marche. Au Canada, il est requis que les feux de jour soient allumés en permanence. Il est possible que le système de contrôle des feux de jour de votre véhicule nécessite d'être reprogrammé afin de s'assurer qu'ils ne puissent jamais être éteints lorsque le véhicule est en marche. Veuillez contacter un détaillant autorisé Audi pour de plus amples informations.</p>
<b>BMW</b>	2008 À 2012 Tous les modèles (Voir Note 1)		Voir la section des "EXPLICATIONS

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007  
(suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			<p>GÉNÉRALES".</p> <p>Note 1: BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé BMW ou MINI canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada.</p> <p>Veillez contacter un détaillant canadien autorisé pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Modifications possibles: feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>Veillez visiter le site Web de BMW Canada au <a href="http://www.bmw.ca">www.bmw.ca</a> afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants BMW au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules BMW des États-Unis.</p>
<b>CHRYSLER / PLYMOUTH / DODGE / EAGLE / JEEP</b>	2007 À 2012 Tous les modèles. <b>Si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] voir notes</b>		<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>[SIE]: Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p>
<b>DAIHATSU</b>	S.V.P. veuillez communiquer avec le fabricant afin de vérifier l'admissibilité du véhicule que vous désirez importer au Canada.		<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p>
<b>DODGE</b>			VOIR CHRYSLER
<b>EAGLE</b>			VOIR CHRYSLER
<b>FORD MERCURY / LINCOLN</b>	<p>2007 À 2012 Tous les véhicules de tourisme à usages multiples y compris ceux énumérés ci-dessous [SIE] (voir notes)</p> <p>2007 ET 2008 Econoline E-150 familial (ou pour passagers). Si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 et les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (E11), (E31) ou (S31): [SIE] (voir notes)</p> <p>2009 À 2012 fourgonnette familiale (ou pour passagers) Econoline et Série-E [SIE] (voir notes)</p> <p>2012 E-150 Familiale (ou pour passagers) [SIE] (voir notes)</p> <p>Tous les autres modèles de fourgonnette familiale (ou pour passagers) Econoline et série-E de Ford équipés avec système antidémarrage SecuriLock® de Ford.</p> <p>2013 EDGE</p> <p>2013 EXPLORER</p> <p>Se référer à la Section 12 pour les camions et</p>		<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe#9.</p> <p>N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la Section 6: Autobus).</p> <p>Note 2: FEUX DE JOUR : Plusieurs modèles de Ford sont munis d'un système d'éclairage qui peut être reconfiguré afin d'être rendu conforme à la norme de sécurité des véhicules automobiles 108 du Canada (Feux de jour). Cette reconfiguration du système d'éclairage peut seulement être réalisée par un concessionnaire Ford ou Lincoln au Canada.</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007  
(suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	fourgonnettes utilitaires dont le PNBV est inférieur à 4 636 KG, fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007.		
<b>GENERAL MOTORS / SATURN</b>	2007 À 2012 Tous les modèles General Motors / Saturn  <b>(S.V.P. lire toutes les notes)</b>	<b>(S.V.P. lire toutes les notes)</b>	<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Certains véhicules GM américains sont munis d'un interrupteur permettant d'éteindre les feux de jour lorsque le véhicule est en marche. Au Canada, il est requis que les feux de jour soient allumés en permanence. Il est possible que le système de contrôle des feux de jour de votre véhicule nécessite d'être reprogrammé afin de s'assurer que les feux de jour ne puissent jamais être éteints. Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre concessionnaire GM.</p> <p>Les importateurs peuvent aussi communiquer avec le groupe Vehicule Vintage Services de General Motors du Canada au 1-888-467-6853 (sans frais) ou au 1-905-440-7689 (extérieur du Canada) pour obtenir une lettre d'attestation d'absence de rappel.</p>
<b>HONDA / ACURA</b>	2007 À 2012 Tous les modèles Honda et Acura  <b>Veillez lire toutes les notes</b>	<b>Veillez lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour qui ne peuvent pas être désactivés lorsque le véhicule est en mouvement et que l'odomètre et l'indicateur de vitesse sont identifiés correctement. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter votre concessionnaire Honda/Acura. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec la compagnie American Honda Motor au 1-800-999-1009.</p>

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007  
(suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>HYUNDAI</b>	2007 À 2012 Tous les modèles  Veuillez lire toutes les notes	<b>S.V.P. lire toutes les notes</b>	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.  À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour qui ne peuvent pas être désactivés lorsque le véhicule est en mouvement et que l'odomètre et l'indicateur de vitesse sont identifiés correctement. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.  Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter votre concessionnaire Hyundai. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec la compagnie Hyundai Motor America au 1-800-633-5151.
<b>KIA</b>	2007 À 2011 Tous les modèles. [SIE] (voir notes)		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>LAND ROVER</b>	2007 À 2012 Tous les modèles (voir notes)		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Le fabricant a avisé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un concessionnaire autorisé de Jaguar Land Rover Canada avant d'obtenir une lettre officielle de rappel.  Contactez un concessionnaire canadien autorisé pour déterminer la nature exacte et les coûts des modifications requises. Modifications possibles: feux de circulation de jour, ancrages pour les systèmes de retenue d'enfants, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.  Une liste des détaillants est disponible à l'adresse: <a href="http://landrover.ca">http://landrover.ca</a> (sélectionnez la langue de votre choix et cliquez sur "trouvez un concessionnaire"). FEUX DE JOUR: les véhicules Land Rover américains sont équipés d'un système d'éclairage qui peut être reconfiguré afin d'être rendu conforme à la norme NSVAC 108 (feux de jour). Cette

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007  
(suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			reconfiguration peut seulement être réalisée par un concessionnaire Land Rover autorisé au Canada.
<b>LEXUS</b>			VOIR TOYOTA
<b>LINCOLN</b>			VOIR FORD
<b>MAZDA</b>	2008 Tous les modèles 2009 À 2011 Tous les modèles [SIE] Voir Notes		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>MERCEDES-BENZ #</b> (voir notes)	2007 À 2010 Tous les modèles de Classe ML (voir toutes les notes) 2007 À 2011 Tous les modèles de Classe GL (voir toutes les notes) 2007 À 2011 Tous les modèles de Classe ML (voir toutes les notes) 2007 À 2011 Tous les modèles de Classe R (voir toutes les notes) 2010 GLK-350 (voir toutes les notes) 2007 À 2012 Tous les autres modèles (voir toutes les notes )	N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la Section 6: Autobus).  <b>Veillez lire toutes les notes</b>	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". #: Vous devez lire le paragraphe #8 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Les modifications possibles sont: feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique [SIE] (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer. Mercedes-Benz Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé Mercedes-Benz canadien.  Veillez contacter le fabricant afin d'obtenir des détails concernant les modifications requises aux véhicules Mercedes-Benz américains. Vous pouvez communiquer avec Mercedes-Benz USA (États-Unis) au 1-800-367-6372 or Mercedes-Benz Canada au 1-800-387-0100.
<b>MERCURY</b>			VOIR FORD
<b>MITSUBISHI</b>	2007 À 2012 tous les modèles. [SIE] (voir notes)		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.
<b>NISSAN / INFINITI</b>	2007 Murano, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir note-1)  2007 ET 2008 Infiniti FX35, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir note-1)  2007 ET 2008 Infiniti FX45, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir note-1)  2007 ET 2008 Nissan Rogue, si fabriqué APRÈS le		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Note-1 : [SIE]: Veillez lire le paragraphe #9 de la section des « EXPLICATIONS GÉNÉRALES ».  Note-2 : Nissan a informé Transports Canada que certains modèles 2009 et plus récents ne sont pas munis de modules pour feux de circulation de jour ou de systèmes d'immobilisation électronique [SIE]

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007  
(suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	1er septembre 2007 [SIE] (voir note-1)  2008 EX35, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir note-1)  2008 Armada  2008 Infiniti QX56  2008 Pathfinder  2008 Quest  2008 XTerra  2009 À 2012 Tous les modèles (voir note-2)		lors de la fabrication. Nous suggérons aux importateurs de vérifier que ces exigences peuvent être satisfaites avant importation. Veuillez lire les paragraphes # 9 et # 12 de la section des « EXPLICATIONS GÉNÉRALES ».
<b>PLYMOUTH</b>			VOIR CHRYSLER
<b>PORSCHE</b>	2008 À 2011 Tous les modèles 2012 Tous les modèles (voir Note-1)		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". Note-1: Certains véhicules Porsche américains sont munis d'une option permettant d'éteindre les feux de jour lorsque le véhicule est en marche. Au Canada, il est requis que les feux de jour soient allumés en permanence. Il est possible que le système de contrôle des feux de jour de votre véhicule nécessite d'être reprogrammé afin de s'assurer que les feux de jour ne puissent jamais être éteints. Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre concessionnaire Porsche.
<b>SAAB</b>	2008 Saab 9-7X [SIE] (voir notes) 2009 ET 2010 Saab 9-7X 2011 Tous les modèles [SIE] Voir notes		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4(3) et #9.
<b>SATURN</b>			VOIR GENERAL MOTORS / SATURN
<b>SCION</b>			VOIR TOYOTA
<b>SUBARU</b>	2007 ET 2008 Tous les modèles Forester. Si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes). 2008 Tribeca 2008 Outback 2009 À 2012 Tous les modèles [SIE] (voir notes)		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.
<b>SUZUKI # (voir notes)</b>	2007 À 2012 Tous les modèles [SIE] Voir Notes		Lire la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  #: Voir le paragraphe 8 de la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .  [SIE]: Voir le paragraphe 9 de la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007  
(suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>TOYOTA / LEXUS / SCION</b>	<p align="center"><b>-- TOYOTA --</b></p> 2007 À 2009 Sequoia, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1) 2008 Landcruiser, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1) 2008 ET 2009 FJ Cruiser, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1) 2008 ET 2009 Sienna, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1) 2008 ET 2009 RAV4 (modèles sport et de base), si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1) 2008 ET 2009 RAV-4 Limited (4 cyl et V6) 2008 ET 2009 Highlander Sport 2008 ET 2009 Highlander HV 2008 ET 2009 4Runner 2008 ET 2009 Highlander Limited 2008 ET 2009 Highlander (modèle de base), si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1) 2009 À 2012 Tous les autres modèles Toyota [SIE] (voir Note 2).  <p align="center"><b>-- LEXUS --</b></p> 2007 À 2009 modèle LX570, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1) 2008 ET 2009 GX 470 2008 RX 400h 2008 ET 2009 RX 350 2009 À 2012 Tous les autres modèles Lexus [SIE] (voir Note 2).  <p align="center"><b>-- SCION --</b></p> 2008 À 2012 Scion XB, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Notes 1 et 2)	<p><b>Veillez lire toutes les notes</b></p>	<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour qui ne peuvent pas être désactivés lorsque le véhicule est en mouvement et que l'odomètre et l'indicateur de vitesse sont identifiés correctement. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter votre concessionnaire Toyota/Lexus/Scion. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec Toyota Motor Sales U.S.A au 1-800-331-4331.</p>
<b>VOLKSWAGEN</b>	2007 À 2012 Tous les modèles [SIE] (voir notes)		<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.</p>
<b>VOLVO</b>	2008 À 2012 Tous les modèles (voir Note 1)		<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 1: Volvo Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées par un détaillant autorisé Volvo canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel de Volvo Canada.</p> <p>Veillez contacter un détaillant autorisé Volvo canadien pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Les modifications possibles sont principalement: feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. Veillez contacter Volvo Cars du Canada au</p>

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012

**SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007**  
(suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			1-800-663-8255 afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants Volvo au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules Volvo des États-Unis.

**SECTION 5 - VÉHICULES MODIFIÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES**

**VÉHICULES MODIFIÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES** - Véhicules adaptés aux besoins des personnes handicapées. Les modifications peuvent inclure: toit surélevé, plancher abaissé, siège du conducteur spécialement adapté, contrôles manuels, plate-forme d'accès, etc.

**Note:** Les véhicules certifiés canadiens modifiés aux États-Unis NE SONT PAS ADMISSIBLES à la réimportation au Canada en vertu de ce programme. Cette liste s'applique uniquement aux véhicules certifiée conforme aux normes de sécurité automobile américaines (FMVSS) originalement offerts pour la vente sur le marché du détail aux États-Unis.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>ACCESSIBILITY SPECIALTIES, INC.</b>	2002 Fourgonette Chevy Savana	Tous les autres modèles adaptés	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.
<b>ACCUBUILT INC.</b>	2002 et modèles plus récents de fourgonnettes modifiées pour les personnes handicapées Ford E-150, E-250, E-350. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles adaptés	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>ASSOCIATED ROLLX VAN</b>	2004 et plus récents, Dodge Caravan/Daimler Chrysler Town et Country avec plancher abaissé permettant l'accès aux fauteuils roulants. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2004 et plus récents Ford Econoline E-250 6" ou 8", avec plancher abaissé permettant l'accès aux fauteuils roulants. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles adaptés	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>BRAUN CORPORATION (THE)</b>	1997 et véhicules adaptés plus récents, fabriqués sur mini-fourgonnettes Ford et Chrysler (voir notes). Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2000 et modèles plus récents Ford Series-E. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles adaptés	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 5 - VÉHICULES MODIFIÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	2004 et modèles plus récents Dodge Sprinter. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2005 et modèles plus récents de mini-fourgonnettes GM, incluant Venture. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2002 À 2005 Mini-fourgonnettes GM Venture 2004 et modèles plus récents de mini-fourgonnettes Toyota Sienna. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2004 À 2006 Scion xB 2008 Braun Chrysler Entervan. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2010 ET 2011 Mini-fourgonnettes Honda Odyssey. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).		[SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>CREATIVE CARRIAGE INC.</b>	1997 (1er janvier, 1997) et véhicules adaptés plus récents, fabriqués sur fourgonnettes et mini-fourgonnettes Chrysler. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles adaptés	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>ECLIPSE SPECIALTY</b>	2008 ET 2009 Véhicules Grand Caravan accessibles pour les fauteuils roulants	Tous les autres modèles adaptés	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>GOSHICHI</b>	2007 et modèles GMC - Sierra et Yukon plus récents 2007 et modèles Chevrolet - Silverado et Suburban plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>MIDWEST AUTOMOTIVE DESIGNS INC.</b>	2008 et modèles plus récents	Tous les autres modèles adaptés	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 5 - VÉHICULES MODIFIÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>NOR-CAL VANS / NOR-CAL MOBILITY INC.</b>	2004 À 2010 Modèles Ford E-150, E-250, E-350 (8 600 KG PNBV), RV & châssis Club Wagon avec planchers abaissés de 6" et 9"	Tous les autres modèles adaptés	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>RICON CORPORATION</b>	1997 À 2002 fabriqués sur mini-fourgonnettes Ford et Chrysler.	Tous les autres modèles adaptés	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.
<b>STARCRAFT AUTOMOTIVE GROUP, INC.</b>	2001 et modèles plus récents de fourgons accessibles par fauteuil roulant avec un plancher surbaissé pour entrée latérale sur Chevrolet Venture ou Pontiac Transport.	Tous les autres modèles adaptés	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>VANTAGE MOBILITY INTERNATIONAL (VMI)</b>	2006 À 2011 véhicules adaptés fabriqués sur mini-fourgonnettes Caravan et Town & Country de Dodge/Chrysler (voir notes). Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).  2006 À 2011 véhicules adaptés fabriqués sur mini-fourgonnettes Odyssey de Honda (voir notes). Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles adaptés	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.

**NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE VÉHICULES MODIFIÉS POUR PERSONNES HANDICAPÉES QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.**

**SECTION 5 - FOURGONNETTES DE VOYAGE**

**FOURGONNETTES DE VOYAGE (ou conversion) - les modifications peuvent inclure: toit surélevé, intérieur sur mesure, fenêtres panoramiques, etc.**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>928926 ONTARIO INC.</b>	Tous les modèles. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes).		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES" dans la table des matières. <b>[SIE]</b> : Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 5 - FOURGONNETTES DE VOYAGE (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			GÉNÉRALES".
<b>CLASSIC VAN CONVERSION &amp; ACCESSORIES</b>	Tous les modèles. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes).		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE] : Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>COACHMEN INDUSTRIES, INC.</b>	1997 À 2009 Tous les modèles. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE] : Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>ECLIPSE SPECIALTY VEHICLES</b>	2003 À 2009 modèles sur fourgonnette Dodge Caravan seulement. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE] : Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>ELK AUTOMOTIVE INC. (ELK ENTERPRISES)</b>	1997 À 2009 Tous les modèles. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes).		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE] : Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>EXPLORER VAN CO.</b>	Tous les modèles. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes).		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE] : Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>GLAVAL CORPORATION</b>	1997 À 2009 Tous les modèles. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes).		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE] : Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>MARK III INDUSTRIES</b>	1997 À 2006 Tous les modèles	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>MIDWEST AUTOMOTIVE DESIGNS INC.</b>	2006 et modèles plus récents de fourgonnettes Sprinter. Si fabriqué APRÈS le 1 septembre 2007 [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE] : Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>REGENCY CONVERSIONS</b>	1998 et modèles plus récents. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes).	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE] : Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>STARCRAFT CORPORATION</b>	Tous les modèles. Si fabriquée APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir notes).		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE] : Voir le paragraphe #9 de la

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012

### SECTION 5 - FOURGONNETTES DE VOYAGE (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>ACCUBUILT/TUSCANY TRUCK &amp; VAN DIVISION</b>	2009 et modèles plus récents Ford E150, E250 & E350	Tous les autres modèles	<b>[SIE]</b> : Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE FOURGONNETTES DE VOYAGE (OU CONVERSION) QUI NE FIGURENT PAS SUR LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

### SECTION 6 - AUTOBUS (À L'EXCEPTION DES AUTOBUS SCOLAIRES)

Un autobus de classe "c" comprend le capot et la cabine du fabricant du châssis. L'autobus portera donc l'emblème ou l'ornement du fabricant du châssis sur le capot. Un autobus de classe "A" n'inclut pas le capot et la cabine du fabricant du châssis.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>BLUE BIRD BUS</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>CABLE CAR CLASSICS, INC.</b>	2001 et modèles plus récents de Trolley Golden Gate	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>CHAMPION BUS INC. (CHAMPION MOTOR COACH)</b>	1991 à 2007 sur fourgonnette Tronquée Ford E350, PNBV jusqu'à 11 500 lbs (sans essieu traîné), & 2008 et modèles plus récents sur fourgonnette tronquée Ford E350, PNBV jusqu'à 12 500 lbs (sans essieu traîné).  Tous les modèles jusqu'à 2007 sur fourgonnette tronquée Ford E450, pnbv jusqu'à 14 050 lbs (sans essieu traîné) & 2008 et modèles plus récents sur fourgonnette tronquée Ford E450, PNBV jusqu'à 14,500 lbs (sans essieu traîné).  1991 et modèles plus récents sur châssis Freightliner  1996 et modèles plus récents sur châssis Spartan  1998 à 2001 Navistar 3400 chassis  2002 et modèles plus récents sur châssis Workhorse  2002 et modèles plus récents sur châssis International 3200  2003 et modèles plus récents sur châssis GMT 610 & GMT 560  2011 à 2012 modèles Defender sur châssis Ford F-550, PNBV jusqu'à 19,500 lbs	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>CHRYSLER (DODGE)</b>	Autobus avec un maximum de 15 occupants	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>COLLINS BUS CORPORATION</b>	Juin 1991 et modèles plus récents de Savannah, Civitran & Diplomat sur châssis Ford	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 6 - AUTOBUS (À L'EXCEPTION DES AUTOBUS SCOLAIRES) (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>COMMTRANS</b>	VOIR THE SULLY CORPORATION		
<b>CRAFTSMEN LIMOUSINE S/N JMRL SALES &amp; SERVICE, INC.</b>	2000 À 2011 modèles sur châssis Freightliner MB55 entre 24 à 30 passagers seulement. 2004 À 2011 modèles sur châssis Ford F650, max. de 24 à 30 passagers. 2003 À 2011 modèles sur châssis Freightliner XB et XC.	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>DABRYAN COACH BUILERS INC.</b>	2002 À 2005 Limousines/autobus sur Ford Excursion, max. 140" extension d'empattement. 2004 À 2009 Limousines/autobus sur Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2007 À 2009 Limousines/autobus Ford Expédition, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).		See "EXPLANATIONS" section  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9  N.B.: Si le nombre désigné de places assises est de 10 ou moins, voir aussi la Section 4: Limousines et véhicules funéraires.
<b>DAIMLER BUSES NORTH AMERICA</b>	Setra séries 400 Mars 2002 et modèles plus récents SLF 200 et CL	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>DAIMLER BUSES NORTH CAROLINA</b>	2008 et modèles plus récents fabriqués sur châssis Sprinter	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>DIAMOND COACH CORPORATION</b>	1995 à 2000 modèles VIP & MB 200 2006 et modèles plus récents de: VIP, PS, IBD & PT 2000 Ford et GM Chassis VIP, PS, IBD 2200 Ford et GM Chassis VIP, PS, IBD 2500 Ford et GM Chassis VIP 2801 & 3201 GM Chassis	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>DINA AUTOBUSES S.A.de C.V.</b>	1996 et plus récents, modèles Viaggio 1000	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>DOUBLE "K" INC. pour TROLLEY ENTERPRISES INC.</b>	1997 et plus récents, modèles Trolley Bus sur châssis du Freightliner XB20RDX	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>ELDORADO NATIONAL KANSAS</b>	Août 1991 et modèles plus récents de Aerotech & Hawk, Aero XT et Aerolite fabriqués sur châssis Ford  1997 et plus récents, modèles Aero Elite sur châssis Navistar  1998 et plus récents, modèles Aerotech sur châssis Chevrolet GM T600	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>ELDORADO NATIONAL CALIFORNIA</b>	1993 et plus récents, modèles Escort "RE", pnbv 18 500 à 22 500 lbs 1993 et plus récents, modèles Escort "RE A" 35pi. munis de freins à air, pnbv 29,000 lbs, longueur de 29', 32', 35' et 37'. 1993 et plus récents, modèles Escort "RE A" 37pi. munis de freins à air, pnbv 29 000 lbs 1993 et plus récents, modèles Transmark "RE" 29pi. munis de freins à air, pnbv 29 000 lbs 1993 et plus récents, modèles Transmark "RE" 32pi. munis de freins à air, pnbv 29 000 lbs sur châssis Eldorado 1993 et plus récents, modèles Escort FE-20' sur châssis Chevrolet P30, pnbv 12 300 lbs à 14 800 lbs 1993 et plus récents, modèles Escort FE-23' et 25' sur châssis GM P30, pnbv 12 300 lbs	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 6 - AUTOBUS (À L'EXCEPTION DES AUTOBUS SCOLAIRES) (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	1993 et plus récents, modèles "MST" sur châssis Freightliner, pnbv 16 000 lbs à 19 000 lbs 1993 et plus récents, modèles "MST" 26 sur châssis Chevrolet P30, pnbv 16 500 lbs 1993 et plus récents, modèles "MST" sur châssis Freightliner MB 1993 et plus récents, modèles Squire sur châssis Oshkosh, pnbv 10 300 lbs 1993 et modèles plus récents E-Z Rider		
<b>ELDORADO NATIONAL MICHIGAN</b>	1997 et modèles précédents de Elf sur châssis Ford	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>ELKHART COACH DIVISION OF FOREST RIVER</b>	2005 et modèles plus récents ECI at ECII	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>EOBUS GMBH STUTTART GERMANY</b>	tous les modèles 400 et S417	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>EXECUTIVE COACH BUILDERS INC.</b>	1997 et modèles plus récents de limousines Cadillac, max. 130" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes) 2002 À 2005 Limousines sur Ford Excursion, max. 140" extension d'empattement 2004 À 2012 Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes) 2007 À 2012 Expeditions, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes) 2007 À 2011 Limousines sur Lincoln Town Cars, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes) 2009 et modèles plus récents d'autobus limousine fabriqué sur châssis Ford F450, F550 et F650	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES" [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9  N.B.: Si le nombre désigné de places assises est de 10 ou moins, voir aussi la Section 4: Limousines et véhicules funéraires.
<b>FEDERAL COACH, A DIVISION OF FOREST RIVER, INC.</b>	2008 ou modèles plus récents de Spirit sur châssis Ford E-350 (max. PNBV 12 500 lbs) et E-450 (max. PNBV 14 500 lbs) 2008 et modèles Premier sur châssis Freightliner M2 106 (max. PNBV 29,500 lbs)	All other models	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>FORD MOTOR COMPANY</b>	Autobus avec un maximum de 15 occupants	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>FLXIBLE BUS (GRUMMAN FLXIBLE CORPORATION)</b>	1979 à 1983 Modèles # 870	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>GENERAL COACH OF AMERICA</b>	1995 et modèles précédents Elf (construits au Canada) 1998-2007 sur fourgonnette tronquée Ford E350, pnbv jusqu'à 11 500 lbs (sans essieu traîné), et 2008 et modèles plus récents sur fourgonnette tronquée Ford E350, pnbv jusqu'à 12 500 lbs (sans essieu traîné). 1998-2007 sur fourgonnette tronquée Ford E450, pnbv jusqu'à 14 050 lbs (sans essieu traîné), et 2008 et modèles plus récents sur fourgonnette tronquée Ford E450, pnbv jusqu'à 14 500 lbs (sans essieu traîné). 1998 et modèles plus récents sur châssis Freightliner 1998 et modèles plus récents sur châssis Spartan 1998 à 2001 tous les modèles 3400 sur châssis Navistar 2002 et modèles plus récents sur châssis Workhorse	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 6 - AUTOBUS (À L'EXCEPTION DES AUTOBUS SCOLAIRES) (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	2002 et modèles plus récents sur châssis International 3200 2003 et modèles plus récents sur châssis GMT 610 et GMT 560		
<b>GENERAL MOTORS CORPORATION</b>	Autobus avec un maximum de 15 occupants GMC Newlook fabriqués au Canada GMC Classic fabriqués au Canada	Tous les modèles GM RTS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>GLAVAL BUS DIVISION OF FOREST RIVER</b>	2004 et modèles plus récents de Universal 2004 et modèles plus récents de Primetime 2006 et modèles plus récents de Titan 2006 et modèles plus récents de Concorde & Concorde II 2006 et modèles plus récents de Synergy 2006 et modèles plus récents de Sport 2010 et plus récents modèles EnTourage	Tout les autres modèles Tous les modèles Easy On	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>GOSHEN COACH CORP.</b>	1992 et autobus plus récents, sur châssis tronqué Ford E350 à roues arrière simples, pnbv maximum 9,600 lbs (sans essieu porteur). 1992-2007 sur châssis tronqué Ford E350, pnbv maximum 11,500 lbs (sans essieu porteur), & 2008 et modèles plus récents sur châssis tronqué Ford E350, pnbv maximum 12,500 lbs (sans essieu porteur). Tous les modèles jusqu'à 2007 sur châssis tronqué ford E450, pnbv maximum 14,050 lbs (sans essieu porteur), & 2008 et modèles plus récents sur châssis tronqué ford E450, pnbv maximum 14,500lbs (sans essieu porteur). Tous les autobus, sur châssis tronqué Ford E550 à roues arrière jumelées (sans essieu porteur).  2001 et autobus plus récents, sur châssis tronqué Chevrolet 3500. pnbv maximum 12,300 lbs 1997 et autobus plus récents, sur châssis Freightliner MB55 et châssis MB45 1997 et autobus plus récents, sur châssis GM 1998 et autobus plus récents, sur châssis Spartan 1999 et autobus plus récents, sur châssis Workhorse 2001 et autobus plus récents, 3200 & 3400 sur châssis International Truck and Engine Corporation (Navistar). 2009 et plus récents modèles Wolverine sur châssis F450, F550 et F650 2010 et modèles plus récents d'autobus CGII Connection Series construits à partir de châssis Ford E350/450.	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>HEMPHILL BROTHERS COACH COMPANY</b>	Tous le modèles fabriqués sur châssis Prevost	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>IC CORPORATION</b>	2003 et modèles plus récents sur châssis International, avec pnbv 10,000lbs (4536kg) et plus	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>KRYSTAL ENTERPRISES INC. (KRYSTAL KOACH INC.)</b>	1998 et modèles plus récents sur châssis tronqué Ford F450 1999 et modèles plus récents sur châssis tronqué Ford E450 et de Ford F550 2002 À 2005 Limousines/autobus sur Ford Excursion, max. 140" extension d'empattement. 2000 et modèles plus récents sur châssis International 2003 et plus récents autobus Ford E-550 modèle 32 2005 et modèles plus récents d'autobus (sauf les autobus scolaires), fabriqués à partir d'une fourgonnette Ford F550 à roues arrière jumelées, PNBV jusqu'à 8618 kg / 19 000 lbs (sans essieu trainé).	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"  N.B.: Si le nombre désigné de places assises est de 10 ou moins, voir Section 4: Limousines et véhicules funéraires.
<b>LCW AUTOMOTIVE CORP</b>	1996 et modèles plus récents de limousines et autobus sur	Tous les autres	Voir la section des

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 6 - AUTOBUS (À L'EXCEPTION DES AUTOBUS SCOLAIRES) (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	Lincoln, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 1996 et modèles plus récents de limousines et autobus sur Cadillac, max. 130" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2002 et modèles plus récents de limousines et autobus sur Ford Excursion, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes). 2004 À 2011 Limousines et autobus sur Lincoln Navigator, max. 140" extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	modèles	"EXPLICATIONS GÉNÉRALES"  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9  N.B.: Si le nombre désigné de places assises est de 10 ou moins, voir Section 4: Limousines et véhicules funéraires.
<b>METROTRANS CORPORATION</b>	Mai 1992 à 1999 modèles Classic fabriqués sur châssis Ford 1996 à 1999 modèles Eurotrans sur châssis Spartan	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>MERCEDES-BENZ #</b>	2010 et plus récentes fourgonnettes Sprinter avec un maximum de 12 occupants  <b>Veillez lire toutes les notes</b>	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  #: Vous devez lire le paragraphe #8 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  Les modifications possibles sont: feux de circulation de jour, étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer. Mercedes-Benz Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé Mercedes-Benz canadien.  Veillez contacter le fabricant afin d'obtenir des détails concernant les modifications requises aux véhicules Mercedes-Benz américains. Vous pouvez communiquer avec Mercedes-Benz USA (États-Unis) au 1-800-367-6372 or Mercedes-Benz Canada au 1-800-387-0100.
<b>MOLLY CORPORATION</b>	1999 et modèles plus récents de Molly Trolley sur châssis Ford F-53	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>MOTOR COACH INDUSTRIES "MCI" or TRANSPORTATION MANUFACTURING CORP. "TMC Corporation"</b>	Tous les modèles "MCI" Tous les modèles "TMC Corp" pour transport en commun à l'exception des modèles "RTS" (voir note-1)	Tous les modèles "RTS"	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"  Note-1: L'étiquette de conformité (ou autre documentation) doit clairement indiquer la compagnie Transportation Manufacturing Corporation comme étant le fabricant.
<b>NEW FLYER INDUSTRIES</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 6 - AUTOBUS (À L'EXCEPTION DES AUTOBUS SCOLAIRES) (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>NOVABUS CORPORATION</b>	Juin 1997 et modèles plus récents "RTS" Tous les modèles Classic et Nova LFS	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>ONTARIO BUS INDUSTRIES INC. (BUS INDUSTRIES OF AMERICA)</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>ORION BUS INDUSTRIES INC.</b>	1995 et modèles plus récents Tous les autobus Orion VII avec le système de ceinture de sécurité à 2 points	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>PREVOST CAR INC.</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>SETRA</b>	Tous les modèles séries 200	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>SONIC ENGINEERING LTD.</b>	Trolley bus	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>STARCRAFT BUS, A DIVISION OF FOREST RIVER, INC.</b>	2005 et plus récents, modèles Starquest et Allstar sur châssis Ford E350, PNBV jusqu'à 12 500lb 2005 et plus récents, modèles Starquest et Allstar sur châssis GM G3500, PNBV jusqu'à 12 300lbs 2005 et plus récents, modèles Starquest et Allstar sur châssis Ford E450, PNBV jusqu'à 14 500 lbs 2005 et plus récents, modèles Starquest et Allstar sur châssis GM G4500, PNBV jusqu'à 14 200lbs 2005 et plus récents, modèles XLT sur châssis Ford F-650, PNBV jusqu'à 26 500lbs 2005 et plus récents, modèles XLT sur châssis GM C4500, PNBV jusqu'à 17 500lbs 2005 et plus récents, modèles XLT sur châssis GM C5500, PNBV jusqu'à 26 500 lbs 2005 et plus récents, modèles XLT sur châssis International 3200 et 3400, PNBV jusqu'à 26 500lbs 2002 et plus récents, modèles XLT sur Freightliner FB-65, PNBV jusqu'à 26 500lbs	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>STARCRAFT AUTOMOTIVE GROUP, INC.</b>	2000 et 2001 autobus adaptés, PNVB de plus de 10 000 lbs, sur châssis Ford (plancher surbaissé Elf) 2000 et 2001 autobus sur châssis tronqué Ford E350 à roues arrière jumelées, PNBV maximum 11 500 lbs (sans essieu porteur) 2000 et 2001 autobus sur châssis tronqué Ford E450 à roues arrière jumelées, PNBV maximum 14 050 lb (sans essieu porteur) Autobus 2001 sur Freightliner FB-65 (sans essieu traîné)	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>SUPREME CORPORATION</b>	Avril 1991 et modèles plus récents de Startrans et Senator sur châssis Ford 2000 et autobus plus récents sur châssis Freightliner faits sur commande 2003 autobus sur châssis tronqué GMC à roues arrière jumelées, pnbv maximum 12 300 lbs 2010 et modèles plus récents de E-Lo sur châssis Ford E-450	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>TERRA TRANSIT TURTLE TOP</b>	1996 à 2001 modèles Terra transit 1 bâtis sur châssis Ford, max. 14 050 lbs 2004 et modèles plus récents bâtis sur châssis Ford E-450, jusqu'à 14 050 lbs modèles 2004 bâtis sur châssis Ford E-550	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 6 - AUTOBUS (À L'EXCEPTION DES AUTOBUS SCOLAIRES) (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<p>2005 et modèles plus récents bâtis sur châssis C3500 ou équivalent de GM, jusqu'à 12 300 lbs</p> <p>2005 et modèles plus récents bâtis sur châssis GM C4500, jusqu'à 17 500 lbs</p> <p>2005 et modèles plus récents bâtis sur châssis GM C5500, jusqu'à 26 500 lbs</p> <p>2005 et modèles plus récents Odyssey XL bâtis sur châssis General Motors C4500 &amp; C5500</p> <p>2005 et modèles plus récents Van Terra bâtis sur châssis Ford E350 PNBV 10 000 lbs et plus</p> <p>2005 et modèles plus récents Terra Transport bâtis sur châssis C3500 DRW ou équivalent de General Motors</p> <p>2005 et modèles plus récents Limo Coach bâtis sur châssis Ford E450 ou General Motors C5500</p> <p>2005 et modèles plus récents Odyssey MPV bâtis sur châssis Ford E450 ou General Motors C3500 DWR</p> <p>2005 et modèles plus récents Odyssey XL MPV bâtis sur châssis General Motors C4500 &amp; C5500</p> <p>2005 et modèles plus récents Van Terra MPV bâtis sur châssis Ford E350 DRW ou C3500 DRW (ou équivalent) de General Motors</p> <p>2008 et modèles plus récents sur châssis tronqué E450, PNBV jusqu'à 14 500lbs</p> <p>2010 et modèles plus récents sur chassiss M2 Freightliner, jusqu'à 31,000 lbs PNBV</p> <p>2010 et modèles plus récents sur châssis G-4500 ou équivalent de GM, jusqu'à 14,200 lbs PNBV</p>		
<b>THE SULLY CORPORATION</b>	1998 et modèles plus récents de Commtrans sur chassiss Ford	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>TIFFANY COACHWORKS</b>	<p>1997 À 2011 Limousines ou autobus sur Lincoln, max. 120" extension d'empattement. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>2002 À 2005 Limousines ou autobus sur Ford Excursion, max. 140" d'extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>2002 et modèles plus récents de limousines ou autobus sur Lincoln Navigator jusqu'à 140" d'extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>2002 et modèles plus récents de Limousines ou autobus sur Ford Expedition jusqu'à 140" d'extension d'empattement. Si fabriqués après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).</p> <p>2008 À 2011 Limousines ou autobus sur Ford E450, F550 et F650 jusqu'à 260" d'extension d'empattement</p>	Tous les autres modèles	<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES" [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9</p> <p>N.B.: Si le nombre désigné de places assises est de 10 ou moins, voir Section 4: Limousines et véhicules funéraires.</p>
<b>THOMAS BUILT BUSES, INC. (THOMAS BUS OR THOMAS BUILT)</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>THOMAS DENNIS CO. LLC.</b>	2000 à 2002 modèles SLF 200 et CL	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>THOMPSON COACH</b>	2007 et modèles plus récents "Classe A"	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>U.S. BUS</b>	1996 à 2002 modèles Sturdy bus sur châssis Ford	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>VAN HOOL</b>	<p>1996 et modèles plus récents T840, T845</p> <p>1996 à 1998 models T845S</p> <p>1997 et modèles plus récents T940, T945</p>	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012

### SECTION 6 - AUTOBUS (À L'EXCEPTION DES AUTOBUS SCOLAIRES) (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	1998 et modèles plus récents T2140 et T2145 2000 et modèles plus récents C2045 2008 et modèles plus récents TD925 2009 et modèles plus récents A300L		
<b>VULCAN COACH CORPORATION</b>	1999 et modèles plus récents sur châssis Prevost	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"

NOTE: TOUS LES AUTRES AUTOBUS FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER JANVIER 1971, QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

### SECTION 7 - AUTOBUS SCOLAIRES

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>AUTOBUS GIRARDIN INC.</b>	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES" dans la table des matières
<b>BLUE BIRD BODY CO. USA CANADIAN BLUE BIRD</b>	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>IC CORPORATION</b>	Modèles 2005 et plus récents. PNBV: 10 000 lbs (4 536kg) et plus	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>LES ENTREPRISES MICHEL CORBEIL</b>	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>THOMAS BUILT BUSES LTD.</b>	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"

NOTE: TOUS LES AUTRES AUTOBUS SCOLAIRES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER JANVIER 1971, QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

### SECTION 8 - MOTORCYCLETTES

Incluant les mobbylettes et les scooters (Voir Section 9 - MOTOCYCLETTES À USAGE RESTREINT)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>APRILIA SPA</b>	2000 Aprilia RSV Mille 1000 2001 Aprilia RSV Mille R 2002 ET 2003 Aprilia RST Futura 2003 Coponord 1000, SR50 (LSM) 2004 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES" dans la table des matières.
<b>BMW</b>	Tous les modèles		Voir la section des

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 8 - MOTORCYCLETTES (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			"EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC. (BRP)</b>	2008 et plus récents Can-Am Spyder Roadster	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>BOSS HOSS CYCLE INC.</b>	Tous les modèles à l'exception de tricycles à moteur (trois roues) fabriqués APRÈS février 2003.	Février 2003 et modèles plus récents de tricycles à moteur (trois roues).	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>BUELL</b>	1997 À 2010 Tous les modèles	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>DERBI</b>	2001 ET 2002 Modèles QM50 QT & QM 2001 ET 2002 Modèles Predator, Atlantis & Revolution de Derbi 2003 Modèles GP1, Atlantis, Boulevard, GPR de Derbi 2004 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>DUCATI</b>	1997 Modèles 748, 750 sport, M750, 851 sport, 888 sport, 900 super sport, 900 Elefant, M900, 907 I.E. Paso & 916 1998 Modèles 916, 748, M750, M900, 900SS/CR & ST2 1999 ET 2000 Modèles SS750, SS900, M750, M900, 748, 996, ST2 & ST4. 2001 Modèles SS750, SS900, M750, M900, 748, 996, ST2, ST4, M600, V2/750S & Hyper Monster.  2002 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>EVT TECH</b>	2003 À 2006 Modèles EVT 168 & EVT 4000E, LSM	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>HARLEY DAVIDSON # (voir notes)</b>	TOUS les modèles (y compris ceux énumérés ci-dessous)  - Série FLHX - 2010 FLHX Street Glide - Si le NIV commence par 1HD1KB41 ou 1HD1KB43, voir Note-1 2010 FLHXSE CVO Street Glide - Si le NIV commence par 1HD1PZ81 ou 1HD1PZ83, voir Note-1 2011 FLHXSE2 CVO Street Glide - Si le NIV commence par 1HD1PZ81 ou 1HD1PZ83, voir Note-1 2012 FLHXSE3 CVO Street Glide - Si le NIV commence par 1HD1PZ81 ou 1HD1PZ83, voir Note-1  2011 ET 2012 FLHX (96 ou 103) Street Glide - Si le NIV commence par 1HD1KB41, 1HD1KB43, 1HD1KBM1 ou 1HD1KBM3, voir Note-1  - Séries FLST - 2010 FLSTSE CVO Softail Convertible - Si le NIV commence par 1HD1PY91 ou 1HD1PY93, voir Note-1 2011 FLSTSE2 CVO Softail Convertible - Si le NIV commence par 1HD1PY91 ou 1HD1PY93, voir Note-1 2012 FLSTSE3 CVO Softail Convertible - Si le NIV commence par 1HD1PY91 ou 1HD1PY93, voir Note-1 2012 FLS Slim - Si le NIV commence par 1HD1JRV1 ou 1HD1JRV3, voir Note-1  - Série FLTR - 2009 FLTRSE CVO Road Glide - Si le NIV commence par 1HD1PV81 ou 1HD1PV83, voir Note-1		Voir la section des EXPLICATIONS GÉNÉRALES.  # : veuillez vous référer au paragraphe 8 de la section des "explications générales"  Note-1 confirme que les modèles énumérés NÉCESSITENT des modifications afin de répondre aux normes canadiennes. Harley-Davidson Motor Company a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé Harley-Davidson Canada. Les modifications peuvent inclure : aile (garde-boue), feux arrière, indicateur de vitesse et d'odomètre et étiquettes.  Veuillez communiquer avec Deeley Harley-Davidson Canada au 905-660-3500 pour obtenir des précisions ou localisez un détaillant canadien Harley-Davidson autorisé en visitant le site Web suivant :

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 8 - MOTORCYCLETTES (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	<p>2010 FLTRX Road Glide Custom - Si le NIV commence par 1HD1KH41 ou 1HD1KH43, voir Note-1            2012 FLTRXSE Road Glide Custom - Si le NIV commence par 1HD1TC81 ou 1HD1TC83, voir Note-1            2011 ET 2012 FLTRX (96 ou 103) Road Glide Custom si le NIV commence par 1HD1KH41, 1HD1KH43, 1HD1KHM1 ou 1HD1KHM3, voir Note-1</p> <p>- Série FX -            2008 À 2011 FXCW et FXCWC Rocker - Si le NIV commence par 1HD1JK51, 1HD1JK53, 1HD1JJ51 ou 1HD1JJ53, voir Note-1            2010 À 2012 FXDWG Wide Glide - Si le NIV commence par 1HD1GP41, 1HD1GP43, 1HD1GPM1 ou 1HD1GPM3, voir Note-1            2011 ET 2012 FXS Softail Blackline - Si le NIV commence par 1HD1JP51, 1HD1JP53, 1HD1JPV1 ou 1HD1JPV3, voir Note-1</p> <p>- Série VR -            2009 À 2012 VRSCF V-ROD Muscle - Si le NIV commence par 1HD1HPH1 ou 1HD1HPH3, voir Note-1</p> <p>- Série XL -            2007 ET 2008 XL 1200N Nightster - Si le NIV commence par 1HD1CZ31 ou 1HD1CZ33, voir Note-1            2009 À 2012 XL 1200N Nightster et FORTY-EIGHT - Si le NIV commence par 1HD1CZ31, 1HD1CZ33, 1HD1LC31, ou 1HD1LC33, voir Note-1            2009 À 2012 Sportster XL883N Iron 883 - Si le NIV commence par 1HD4LE21 or 1HD4LE23, voir Note-1            2012 XL1200N, XL1200V and XL1200X - Si le NIV commence par 1HD1LF31, 1HD1LF33, voir Note-1</p> <p>- TRICYCLE À MOTEUR -            2009 et plus récents modèles de motocyclettes à trois roues "Tri-Glide"</p>		<p>www.harleycanada.com</p> <p>Site Web <b>Foire aux questions HD</b>:  <a href="http://importation.deeley.com/hdiimport/index.php">http://importation.deeley.com/hdiimport/index.php</a> (anglais seulement)</p>
<b>HONDA</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>INDIAN MOTORCYCLE COMPANY</b>	2009 Chief Standard 2009 Chief Deluxe 2009 À 2011 Chief Roadmaster 2009 À 2011 Chief Vintage 2010 Chief Bomber 2010 ET 2011 Chief Classic 2010 ET 2011 Chief Dark Horse 2011 Chief Blackhawk 2011 Chief Blackhawk Dark 2012 tous les modèles fabriqués par Polaris	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>KAWASAKI</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>KTM</b>	2003 Modèles 640 LC4 Supermoto, 640 LC4 Adventure, 640 LC4 Enduro & 640 Duke. 2004 Modèles 625 SMC (LC4, SUPERMOTO), 640 ADVENTURE, 950 ADVENTURE (LC8) & 950 ADVENTURE S (LC8) 2005 ET 2006 Modèles 625 SMC (LC4, SUPERMOTO), 640 ADVENTURE (LC4), 950 ADVENTURE (LC8) & 950 ADVENTURE S (LC8) 2006 Modèles 950 SUPERMOTO (LC8) 2007 Modèles 400 EXC, 450 EXC, 525 EXC, 640 ADVENTURE, 950 SUPERMOTO, 950 SUPER ENDURO, 990 ADVENTURE, 990	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 8 - MOTORCYCLETTES (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	ADVENTURE S & 990 SUPER DUKE		
<b>LEHMAN TRIKES USA, INC.</b>	2008 et modèles plus récents de tricycles à moteur (trois roues) Pit Boss (Polaris)	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>MOTO GUZZI</b>	2000 À 2002 Modèles V11 sport, Quota 1100 ES, California "Jackal" & California Special. 2003 Modèles V11 sport, Le Mans, California Stone, California Special sport, California EV. 2004 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>PIAGGIO &amp; C.S.P.A.</b>	2002 et modèles plus récents (incluant les modèles VESPA)	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>POLARIS INDUSTRIES INC.</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>SUZUKI # (voir notes)</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". #: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #8.
<b>TITAN MOTORCYCLES OF AMERICA</b>	2008 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>TOMOS</b>	1999 À 2002 Targa LX, Targa et Sprint. 2000 ET 2001 Bullet et TTLX.	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>TRIUMPH</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>VICTORY MOTORCYCLES (Subsidiary of POLARIS)</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>VESPA (PIAGGIO &amp; C.S.P.A.)</b>	2002 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"
<b>YAMAHA</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"

**NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE MOTOCYCLETTES (incluant les mobylettes et les scooters) QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.**

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 9 - MOTOCYCLETTES À USAGE RESTREINT**

LES FABRICANTS DE	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
VÉHICULES TOUT TERRAIN À 3 ROUES (VTT) DE MOINS DE QUINZE (15) ANS		AUCUN N'EST ADMISSIBLE.	
VÉHICULES TOUT TERRAIN À 4 ROUES (VTT)	Voir Notes.		Les véhicules fabriqués avant le 1er décembre 2004 doivent porter un Numéro d'identificateur du véhicule (NIV) alphanumérique de 14 à 17 caractères conforme aux conditions de composition de la norme NSVAC 115. Les véhicules fabriqués après le 1er décembre 2004 doivent porter un NIV alphanumérique de 17 caractères conforme aux conditions de composition de la norme NSVAC 115.
MOTOCYCLETTES DE COMPÉTITION	Tous les modèles		Voir la Section 2 - "GÉNÉRAL".
TOUTES AUTRES MOTOCYCLETTES À USAGE RESTREINT (comprend la majorité des motocyclettes miniatures de style «pocket bike», «mini-bike», et les motocyclettes conçues pour usage hors-route).	Voir Notes.		Les véhicules fabriqués avant le 1er décembre 2004 doivent porter un Numéro d'identification du véhicule (NIV) alphanumérique de 14 à 17 caractères conforme aux conditions de composition de la norme NSVAC 115. Les véhicules fabriqués après le 1er décembre 2004 doivent porter un NIV alphanumérique de 17 caractères conforme aux conditions de composition de la norme NSVAC 115.

**SECTION 10 - VÉHICULES AMBULANCIERS**

Véhicules ambulanciers - Véhicules d'urgence pour le transport de personnes requérant des soins médicaux. Les modifications peuvent inclure: toit surélevé, intérieur adapté, etc. Les unités de type I sont fabriqués à partir d'un châssis-cabine sur lequel est monté un fourgon modulaire. Les unités de type II sont fabriqués sur des fourgonnettes Ford, GM ou Chrysler, avec un Poids Nominal Brut du Véhicule (PNBV) de moins de 4536 kg, tel qu'indiqué sur l'étiquette de conformité. Les unités de type III sont fabriqués à partir d'une fourgonnette tronquée sur laquelle est installé un fourgon modulaire.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ADVANCED RESPONSE VEHICLES	1997 À 2011 Type I et III 1997 À 2011 Type II sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES" dans la table des matières.  [SIE]: Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
BRAUN INDUSTRIES INCORPORATED	1998 et modèles plus récents de type I et III	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
CRESTLINE COACH LTD.	Type I et III Type II sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des explications générales,

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 10 - VÉHICULES AMBULANCIERS (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			paragraphes #4 et #9.
<b>DEMERS, MANUFACTURIER D'AMBULANCES INC. (ANCIENNEMENT PAUL DEMERS &amp; FILS INC.)</b>	Type I et III Type II sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>LES PLASTIQUES FLEXIBULB INC.</b>	Type I et III (voir notes)	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>MALLEY INDUSTRIES INC.</b>	Type II sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>MCCOY MILLER</b>	1997 et plus récentes de type I et III 1997 et plus récentes de type II fabriquées sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>MEDTEC AMBULANCE CORPORATION</b>	1997 et plus récentes de type II fabriquées sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>NOVACENTRE TECHNOLOGIE LTÉE</b>	Type I et III Type II sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>PRIDE BODIES LTD.</b>	1999 (1er octobre 1999) et plus récentes de type I et III (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>PROFESSIONAL COMPONENTS LTD.</b>	2000 (1er janvier 2000) et plus récentes de type I et III (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>PROTEK BODIES LTD.</b>	Type I et III (voir notes)	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 10 - VÉHICULES AMBULANCIERS (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>ROAD RESCUE</b>	1997 et plus récentes de type I et III (voir notes)	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>TRI-STAR INDUSTRIES LTD.</b>	Type I et III Type II sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>TVR TECHNOLOGIES INC.</b>	Type II sur grandes fourgonnettes Ford. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.
<b>WHEELED COACH</b>	1997 et plus récentes de type I et III (voir notes). 1er août 1998 et plus récentes de type II, modèles Crusader. Si fabriquées après le 1er septembre 2007: [SIE] (voir notes).	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".  [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.
<b>WILCOX BODIES</b>	Type I et III (voir notes)	TOUS LES AUTRES VÉHICULES AMBULANCIERS	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

**NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS D'AMBULANCES QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.**

**SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG OU PLUS (voir la liste des exceptions),  
FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION  
ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des  
"EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #10.**

**LES EXCEPTIONS SONT:**

- a) des remorques à poutre télescopique, les remorques pour bois à pâte, les remorques à roues arrière reculées ou les remorques aménagées en habitation temporaire (ex. remorque de camping);
- b) des remorques à châssis surbaissé (ex. remorque pour bateau, remorque pour chevaux ou bétail); et
- c) des remorques qui sont conçues pour interagir avec un équipement de travail ou qui sont dotées d'un tel équipement de travail situé dans, ou se déplaçant dans, l'espace qui serait occupé par une pièce horizontale conforme aux exigences spécifiques de la norme.

Plusieurs des remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, construites après le 1er septembre 2007 pour le marché américain, peuvent ne pas être munies d'un dispositif de protection arrière qui répond aux exigences canadiennes. La liste qui suit fait mention des fabricants dont les remorques sont conformes avec la norme CMVSS 223, dispositif de protection arrière.

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012

**SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG OU PLUS (voir la liste des exceptions), FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #10. (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ADVANCED WELDING & MANUFACTURING INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES" dans la table des matières.
ALLOY CUSTOM PRODUCTS INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
ALUMINUM CARGO TRAILERS, INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
BARRETT TRAILERS, INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
BEALL TRAILERS OF CALIFORNIA, INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
BEHNKE ENTERPRISES INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
BENSON INTERNATIONAL	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
BISON MANUFACTURING, LLC	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
CHAPARRAL MANUFACTURING INC	Tous les modèles à l'exception de ceux indiqués dans la colonne inadmissible	Classic FB-1 Classic CD-1	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
CHEETAH CHASSIS CORPORATION	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
CORNELIUS MFG. (CORN PRO)	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
COTTRELL, INC	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
DAKOTA MFG. CO. INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
DAKOTA TRAILER MANUFACTURING INC	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
EAGER BEAVER	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
EAST MANUFACTURING CORPORATION	Toutes les remorques munies d'un dispositif de protection arrière sont conformes à NSVAC 223.		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
EVACO ACQUISITION CORP., INC. (SUPERLINE TRAILERS)	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
FAB TEC INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
FEATHERLITE MFG. INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012

**SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG OU PLUS (voir la liste des exceptions), FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #10. (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
FONTAINE TRAILER COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
FRIESEN WELDING	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
GEM STATE MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
GREAT DANE TRAILERS INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
GREAT NORTHERN TRAILER WORKS, INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
GROUND HEATERS INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
H & H TRAILER CO.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
HACKNEY / UNE FILIALE DE SPECIALIZED VEHICLES CORP.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
HALLIBURTON COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
HAULMARK IND. INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
HAWKEYE LEISURE TRAILERS LIMITED D.B.A HLT LIMITED	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
HEIL TRAILER INTERNATIONAL	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
HILLSBORO INDUSTRIES INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
HOMESTEADER INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
HYUNDAI TRANSLEAD	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
KANDI KOUNTRY EXPRESS LTD, DBA TOWMASTER TRAILERS	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
KENTUCKY MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
LEDWELL & SON ENTERPRISES	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
LOAD KING - UNE FILIALE DE CMI TEREX	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
LUFKIN INDUSTRIES, INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
MAC TRAILER MANUFACTURING INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012

**SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG OU PLUS (voir la liste des exceptions), FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #10. (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
MANAC TRAILERS USA, INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
MERRITT EQUIPMENT CO.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
MGS INCORPORATED	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
M.H. EBY INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
NELSON MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
NEWMAR CORPORATION (95745)	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
PALMER MACHINE WORKS INC	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
PETERSON PACIFIC CORPORATION	Tous les modèles.		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
PITTS ENTERPRISES INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
PLAY-MOR TRAILERS INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
POLAR TANK TRAILER INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
REINKE MANUFACTURING COMPANY INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
ROAD SYSTEMS INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
ROGERS BROTHERS CORPORATION	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
SKYLINE R.V. CORP	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
SNAKE RIVER TRAILER COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
STAR TRAILERS	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
STOUGHTON TRAILERS INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
STRICK CORPORATION	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
TALBERT MANUFACTURING INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
TEREX LOAD KING	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012

**SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG OU PLUS (voir la liste des exceptions),  
FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION  
ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des  
"EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #10. (suite)**

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
THE CHARLES MACHINE WORKS INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
TIMPTE INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
TRAIL KING INDUSTRIES INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
TRASCRAFT CORPORATION	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
TRINITY TRAILER MFG. INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
TRUCK EQUIPMENT SERVICE COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
UTILITY TRAILER MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
VALLEY TRAILERS INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
VANGUARD NATIONAL TRAILER CORPORATION	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
VERMEER MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
WABASH NATIONAL CORPORATION	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
WALKER STAINLESS EQUIPMENT CO.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
WESTERN TRAILER CO.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
WESTMOR INDUSTRIES LLC	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
WILSON TRAILER COMPANY (SIOUX CITY, IOWA)	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
WISDOM INDUSTRIES INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
WITZCO TRAILERS INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
X-L SPECIALIZED TRAILERS INC.	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

**LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012**

**SECTION 12 - CAMIONS AVEC PNBV INFÉRIEUR À 4636 KG FABRIQUÉS APRÈS 1er SEPT. 2007**

Tous les véhicules ayant subi des modifications autres que des réparations liées à l'usure normale du véhicule, sont inadmissibles.

FABRICANT	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>CHRYSLER / PLYMOUTH / DODGE / EAGLE / JEEP</b>	2007 À 2012 Tous les modèles. <b>Si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] voir notes</b>		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>DAIHATSU</b>	veuillez communiquer avec le fabricant afin de vérifier l'admissibilité du véhicule.		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>FORD MERCURY / LINCOLN</b>	<p>MODÈLES ECONOLINE:            2008 Fourgonnettes utilitaires E-150, E-250 et E-350 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (E14), (E24), (S24), (E34), ou (S34) [SIE] (voir notes)            2009 À 2012 Fourgonnettes utilitaires séries E-150, E-250 et E-350 [SIE] (voir notes)            Tous les autres modèles de fourgonnettes utilitaires Econoline et Série-E de Ford équipés avec système antidémarrage SecuriLock® de Ford.            Pour fourgonnettes familiale (ou pour passagers) de la Serie-E, se référer à la Section 5.4 (véhicules de tourisme à usages multiples dont le PNBV est moins de 4 536 KG fabriqués AVANT le 1 septembre 2007)</p> <p>CAMIONS SÉRIE-F ET AUTRES :            2008 F-250 Regular cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (F20) et (F21). [SIE] (voir notes)            2008 F-250 Super cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (X20) et (X21). [SIE] (voir notes)            2008 F-250 Crew cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (W20) et (W21). [SIE] (voir notes)            2008 F-350 Regular cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (F30) et (F31). [SIE] (voir notes)            2008 F-350 Super cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6, et 7 du NIV sont (X30) et (X31). [SIE] (voir notes)            2008 F-350 Crew cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (W30) et (W31). [SIE] (voir notes)            2008 À 2011 Ford Ranger            2008 À 2012 Tous les modèles F-150            2009 Ford F-250 et F-350 [SIE] (voir notes)            2010 Tous modèles F-250, F-350 et F-450            2011 ET 2012 Modèles Ford F-250 SD Pick-up            2011 ET 2012 Modèles Ford F-350 SD SRW Pick-up            2009 À 2012 Transit Connect [SIE] (voir notes)            Tous les autres modèles Série-F et autres modèles, si équipés avec système antidémarrage SecuriLock® de Ford.</p>		<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #9.            Camions avec un PNBV de plus de 4 536 kg, voir Section 2 - GÉNÉRAL            N.B.: Si le nombre désigné de places assises EST SUPÉRIEUR À 10, c'est un autobus (voir la Section 6: Autobus).            FEUX DE JOUR : Plusieurs modèles de Ford sont munis d'un système d'éclairage qui peut être reconfiguré afin d'être rendu conforme à la norme 108 du Canada (Feux de jour). Cette reconfiguration du système d'éclairage peut seulement être réalisée par un concessionnaire Ford ou Lincoln au Canada.</p>
<b>GENERAL MOTORS</b>	2007 À 2012 Tous les modèles  <b>(S.V.P. lire toutes les notes)</b>	<b>(S.V.P. lire toutes les notes)</b>	<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".            Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS</p>

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012

SECTION 12 - CAMIONS AVEC PNBV INFÉRIEUR À 4636 KG FABRIQUÉS APRÈS 1er SEPT. 2007 (suite)

FABRICANT	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			<p>GÉNÉRALES".</p> <p>Certains véhicules GM américains sont munis d'un interrupteur permettant d'éteindre les feux de jour lorsque le véhicule est en marche. Au Canada, il est requis que les feux de jour soient allumés en permanence. Il est possible que le système de contrôle des feux de jour de votre véhicule nécessite d'être reprogrammé afin de s'assurer que les feux de jour ne puissent jamais être éteints. Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre concessionnaire GM.</p> <p>Les importateurs peuvent aussi communiquer avec le groupe Vehicle Vintage Services de General Motors du Canada au 1-888-467-6853 (sans frais) ou au 1-905-440-7689 (extérieur du Canada) pour obtenir une lettre d'attestation d'absence de rappel.</p>
<b>HONDA</b>	<p>2007 À 2012 Tous les modèles</p> <p><b>Veuillez lire toutes les notes</b></p>	<b>Veuillez lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour qui ne peuvent pas être désactivés lorsque le véhicule est en mouvement et que l'odomètre et l'indicateur de vitesse sont identifiés correctement. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter votre concessionnaire Honda/Acura. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec la compagnie American Honda Motor au 1-800-999-1009.</p>
<b>LINCOLN</b>			VOIR FORD
<b>MAZDA</b>	<p>2008 Camions B-Series 2.3L. [SIE] (voir notes)</p> <p>2008 Tous les autres modèles</p> <p>2009 À 2011 Tous les modèles [SIE] Voir Notes</p>		<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphes #4 et #9.</p>
<b>MERCEDES-BENZ #</b> (voir notes)	<p>2007 À 2012 Tous les modèles</p> <p><b>Veuillez lire toutes les notes</b></p>	<b>Veuillez lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>#: Vous devez lire le paragraphe #8 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES"</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation</b></p>

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE  
REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012

SECTION 12 - CAMIONS AVEC PNBV INFÉRIEUR À 4636 KG FABRIQUÉS APRÈS 1er SEPT. 2007 (suite)

FABRICANT	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			<p><b>Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Les modifications possibles sont: feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique [SIE] (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer. Mercedes-Benz Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées (et documentées) par un détaillant autorisé Mercedes-Benz canadien.</p> <p>Veillez contacter le fabricant afin d'obtenir des détails concernant les modifications requises aux véhicules Mercedes-Benz américains. Vous pouvez communiquer avec Mercedes-Benz USA (États-Unis) au 1-800-367-6372 or Mercedes-Benz Canada au 1-800-387-0100.</p>
<b>MERCURY</b>			VOIR FORD
<b>MITSUBISHI</b>	2007 À 2009 Raider [SIE] (voir notes)	Mitsubishi indique qu'aucune production de camionnettes pour le marché américain n'a eu lieu pour les années modèles 2010, 2011 et 2012	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". [SIE]: Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES", paragraphe #9.
<b>NISSAN</b>	2008 Pick-up 2008 Titan 2009 À 2012 Tous les modèles (voir notes)		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES". Nissan a informé Transports Canada que certains modèles 2009 et plus récents ne sont pas munis de modules pour feux de circulation de jour ou de systèmes d'immobilisation électronique [SIE] lors de la fabrication. Nous suggérons aux importateurs de vérifier que ces exigences peuvent être satisfaites avant importation. Veuillez lire les paragraphes # 9 et # 12 de la section des « EXPLICATIONS GÉNÉRALES ».
<b>PLYMOUTH</b>			VOIR CHRYSLER
<b>SUZUKI #</b> (voir notes)	2009 À 2012 Equator		<p>Lire la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>Suzuki a informé Transports Canada que certains modèles 2009 et plus récents ne sont pas munis de modules pour feux de circulation de jour, de systèmes d'immobilisation électronique [SIE] or de système de verrouillage d'embrayage de transmission manuelle lors de la fabrication. Nous suggérons aux importateurs de vérifier que ces exigences peuvent être satisfaites avant importation. Veuillez lire les paragraphes 9, 12 et 14 de la section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a>.</p> <p>#: Vous devez aussi lire le paragraphe 8 de la</p>

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012

SECTION 12 - CAMIONS AVEC PNBV INFÉRIEUR À 4636 KG FABRIQUÉS APRÈS 1er SEPT. 2007 (suite)

FABRICANT	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			section des <a href="#">EXPLICATIONS GÉNÉRALES</a> .
<b>TOYOTA</b>	2007 À 2010 Tundra. Si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] (voir Note 1) 2008 À 2010 Tacoma [SIE] (voir Note 1) 2011 ET 2012 Tous les modèles [SIE] (voir Note 1)	<b>Veillez lire toutes les notes</b>	<p>Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 1: [SIE] <b>Système D'immobilisation Électronique</b> : pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007, vous devez lire le paragraphe #9 de la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".</p> <p>Note 2 : Les modifications possibles sont : feux de circulation de jour, système d'immobilisation électronique (voir Note 1), étiquettes métriques d'indicateur de vitesse et d'odomètre.</p> <p>À l'inspection fédérale, le Registraire vérifiera que le véhicule est équipé de feux de circulation de jour qui ne peuvent pas être désactivés lorsque le véhicule est en mouvement et que l'odomètre et l'indicateur de vitesse sont identifiés correctement. L'importateur doit aussi démontrer que le véhicule est équipé d'un système d'immobilisation électronique pour tout véhicule fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. D'autres exigences peuvent aussi s'appliquer.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur un véhicule en particulier, veuillez contacter votre concessionnaire Toyota/Lexus/Scion. Les importateurs peuvent aussi communiquer avec Toyota Motor Sales U.S.A au 1-800-331-4331.</p>
<b>VOLVO</b>	Tous les modèles		Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

SECTION 13 - MOTONEIGES

TOUS LES FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>MOTONEIGES</b>	Tous les modèles		Nécessite une étiquette de conformité du Snowmobile Safety and Certification Committee, Inc. (SSCC), ou une lettre de certification SSCC du fabricant. Programme du RVI s'applique.
<b>MOTONEIGES DE COMPÉTITION</b>	Tous les modèles		Voir la Section 2 - "GÉNÉRAL" dans la table des matières.
<b>TRÂÎNEAUX DE MOTONEIGES</b>	Tous les modèles		L'absence d'étiquette de conformité SSCC ou l'absence d'étiquette du SSCC, ou une lettre du fabricant n'est pas nécessaire. Programme du RVI s'applique.

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012

### SECTION 14 - VÉHICULES À BASSE VITESSE

Un véhicule à basse vitesse est alimenté par un moteur électrique qui ne produit aucune émission. Il est conçu pour rouler sur quatre roues, et peut atteindre un maximum de 40 km/heure sur une surface asphaltée et nivelée.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
<b>GLOBAL MOTORS / DAIMLER CHRYSLER</b>	2000 et modèles GEM précédents, accompagnés d'une lettre de rappel sur le système de retenue 2001 et modèles plus récents GEM	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES" dans la table des matières
<b>MILES ELECTRIC VEHICLES INC.</b>	2009 et modèles plus récents	Tous autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".
<b>ZENN MOTOR COMPANY LIMITED</b>	2008 et modèles plus récents	Tous les autres modèles	Voir la section des "EXPLICATIONS GÉNÉRALES".

### SECTION 15 - VÉHICULES À TROIS ROUES

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
A confirmer			

LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS - TRANSPORTS CANADA ET LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT EN GARANTIR SON EXACTITUDE - Édition du 18/Mai/2012

## - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES -

### **POUR IMPORTATION DE VÉHICULES ACHETÉS EXCLUSIVEMENT AUX ÉTATS-UNIS :**

**Communiquez avec le REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS (RVI) :**

**RVI - bureau de Toronto :**

Bureau 500  
405 The West Mall  
Toronto (ON) M9C 5K7

**RVI - bureau Pacific Highway :**

17735 1<sup>ière</sup> avenue  
1<sup>er</sup> étage  
Surrey, (BC)

Tél. en Amérique du nord : **1-888-848-8240** (anglais/français)

Tél. à l'extérieur : (416) 626-1803

Site Web : <http://www.riv.ca>

Courrier électronique : **support@support.riv.ca**

### **POUR DROITS ET TAXES À L'IMPORTATION DE VÉHICULES:**

**Communiquez avec l'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA (ASFC) :**

Agence des services frontaliers du Canada  
Système d'information automatisé des douanes (SIAD)

Tél.: (204) 983-3500 ou (506) 636-5064 (anglais)

(204) 983-3700 ou (506) 636-5067 (français)

Site Web: <http://www.cbsa-asfc.gc.ca>

Vous pouvez appeler **sans frais au Canada** en composant le 1-800-461-9999 (anglais) ou **1-800-959-2036** (français), ou communiquez avec votre bureau régional de l'Agence des services frontaliers (AFSG). Les numéros de téléphone figurent dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique.

### **POUR IMPORTATION DE VÉHICULES EN PROVENANCE DE PAYS ÉTRANGERS :**

**Communiquez avec TRANSPORTS CANADA:**

Importation des véhicules  
Tour C, Place de Ville  
330, rue Sparks  
Ottawa, ON K1A 0N5

Tél. au Canada : **1-800-333-0371** (sans frais)

Tél. à l'extérieur : (613) 998-8616

Télécopieur : (613) 998-4831

Site Web : <http://www.tc.gc.ca>